

**//Conférence interparlementaire sur les défis migratoires//**

**##Lundi 16 mai 2022##**

- Présidence de M. Gérard Larcher, président du Sénat de la République française -

*La réunion est ouverte à 9 h 05.*

**M. Gérard Larcher, président du Sénat de la République française**, souligne que les enjeux migratoires figurent parmi les préoccupations constantes des sociétés européennes et que l'Europe a progressé depuis les crises migratoires de 2015 : quand la volonté politique existe, les réponses nationales, en lien avec les institutions européennes, en particulier l'agence Frontex, peuvent juguler efficacement les flux migratoires dans le respect des valeurs européennes.

À l'heure où les discussions sur le Pacte européen sur la migration et l'asile se poursuivent, la présente conférence représente l'occasion de définir les moyens les plus adéquats pour améliorer la réponse européenne aux enjeux migratoires.

M. Gérard Larcher loue la solidarité exemplaire de la Pologne, de la Slovaquie, de la Roumanie et de la Hongrie, mais aussi des États plus éloignés et de l'ensemble des collectivités territoriales de l'Union européenne, qui a rendu possible l'accueil de plus de 5 millions d'Ukrainiens.

Alors que certains États peu scrupuleux n'hésitent pas à favoriser les déplacements de populations vers des destinations européennes, il estime que l'accueil de ces personnes ne répond pas à un impératif humanitaire, mais encourage au contraire des régimes qui ne respectent pas nos principes.

Il considère le renforcement de Frontex depuis la crise de 2015 comme l'accomplissement le plus abouti de l'Union européenne pour répondre aux enjeux migratoires, en collaboration avec les autorités nationales. Rendant hommage au directeur exécutif de l'agence, M. Fabrice Leggeri, dont le mandat se termine en juillet, il appelle à ne pas fragiliser Frontex en l'érigeant en organisme chargé du contrôle de la légalité des interpellations de migrants par les États membres.

Il rappelle que, si l'asile constitue un droit et un devoir, il n'existe pas de droit absolu à migrer ni d'obligation d'accueillir une personne ayant fait le choix de migrer. Abdiquer face à l'immigration illégale reviendrait, selon lui, à nier le principe même de frontières. Or le corollaire de Schengen réside dans des frontières extérieures solides et renforcées, jusqu'à l'érection, parfois, de barrières physiques, comme l'ont décidé certains États membres. La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a d'ailleurs reconnu, dans un arrêt de février 2020, le droit de l'Espagne à renvoyer des migrants qui avaient franchi illégalement les clôtures de l'enclave de Melilla.

Plutôt que d'opposer les États membres entre eux, M. Gérard Larcher estime que la solidarité devrait commencer par un regard introspectif sur la façon dont chacun instruit les demandes d'asile ou de titres de séjour, statue au contentieux, fait fonctionner sa justice ou ses services administratifs. Il suggère qu'il revient précisément aux parlements nationaux de contrôler l'action gouvernementale en la matière ou de faire des propositions, ainsi que vient de le faire la commission des lois du Sénat de la République française dans un rapport intitulé *Services de l'État et immigration : retrouver sens et efficacité*, qui dresse un constat alarmant de la gestion de l'immigration en France.

L'expérience montre que la déperdition d'énergie, des dispositifs trop complexes et des dysfonctionnements, voire des négligences, contribuent à installer des situations

indignes à l'égard des migrants, affectant l'ensemble des États membres, notamment lorsqu'un État s'avère incapable d'exécuter des obligations de reconduite à la frontière. M. Gérard Larcher considère que chaque détournement de procédure fragilise l'édifice d'une politique migratoire au niveau de l'Union européenne, en constituant un appel d'air pour de nouveaux flux contraires à nos règles, et favorise une immigration à la carte. Il estime qu'il convient d'instaurer un système de reconnaissance mutuelle des décisions de rejet prises par un État membre en matière d'asile, afin de mieux répondre à la question des « dublinés ».

Il lui semble également nécessaire de recourir de façon plus systématique, au niveau européen, au « levier visa-réadmission » : en constatant l'insuffisance de la coopération d'un pays tiers en termes de retours et en en tirant les conclusions pertinentes pour l'octroi de visas, il sera possible de mettre un terme à un taux d'exécution beaucoup trop faible des éloignements, camouflet permanent à l'autorité des États membres et de l'Union européenne. (*Applaudissements.*)

**M. François-Noël Buffet, président de la commission des lois du Sénat de la République française**, rappelle que le thème des défis migratoires avait été choisi bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie et salue l'aide apportée par les Européens à l'Ukraine et aux millions d'Ukrainiens qui ont fui les combats.

Cette période tragique ne doit toutefois pas faire oublier les enjeux structurels auxquels l'Union européenne est confrontée, en particulier le défi migratoire, à propos duquel il estime que la crise de 2015 a démontré que le droit et les politiques européens n'étaient pas adaptés aux enjeux. La coordination en matière de gestion des frontières extérieures et les mécanismes de solidarité en matière d'asile, notamment, apparaissent insuffisants.

M. François-Noël Buffet souligne que, si la pandémie de covid a réduit temporairement la pression migratoire aux frontières de l'Union européenne, elle n'a pas fait disparaître les difficultés structurelles, en réponse auxquelles la Commission européenne a présenté, en septembre 2020, un projet de Pacte européen sur la migration et l'asile. Certes, certaines de ces propositions, comme la procédure proposée de filtrage aux frontières de l'Union européenne, suscitent légitimement des interrogations, mais le *statu quo* ne peut pas constituer une option.

L'orateur estime que le règlement Dublin III ne fonctionne pas : les pays de première entrée sont débordés, les étrangers concernés par un transfert utilisent toutes les possibilités pour s'y soustraire, et, quand il est effectivement exécuté, il n'est pas rare de les voir revenir sur le territoire après quelques jours. Il faut revoir ce règlement, au besoin en abandonnant le critère du pays de première entrée, qui n'est ni juste ni efficace.

M. François-Noël Buffet considère également qu'il convient de renforcer la convergence des systèmes nationaux en matière d'asile, car trop de personnes présentent encore des demandes successives dans plusieurs États membres. Si la nouvelle Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) devrait améliorer la situation, il s'interroge sur l'opportunité, à terme, d'une reconnaissance mutuelle des décisions de rejet.

Les représentants des parlements nationaux doivent faire entendre leur voix pour enrichir la future législation européenne, en gardant à l'esprit le respect des valeurs qui nous unissent, alors que le retour de la guerre en Europe montre à quel point la démocratie et le respect de l'État de droit restent fragiles.

Rappelant que le respect des droits de l'homme et la protection due aux réfugiés ne sont pas négociables, M. François-Noël Buffet souligne qu'ils ne sont pas non plus

incompatibles avec la mise en œuvre d'une politique commune de gestion des migrations à la fois efficace, juste et opérationnelle. Telle doit être la boussole de l'Europe.

*(Applaudissements.)*

**Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale de la République française**, juge la question migratoire, qui interroge la rencontre entre l'Europe et le reste du monde, incontournable dans le débat public : le rejet de l'immigration par une part croissante des peuples européens constitue un signal d'alarme qu'il est impossible d'ignorer.

Alors que certains mouvements politiques aiment à surenchérir sur ce thème, en France comme dans de nombreux pays européens, elle estime indispensable de rappeler que l'immigration représente une richesse individuelle, puisqu'elle permet de s'élever à travers la rencontre et le dialogue avec autrui, tout autant que collective.

La politique migratoire suppose, selon elle, de trouver un équilibre entre responsabilité, solidarité et humanité. Depuis les années 1980, l'immigration est considérée, selon les sensibilités politiques, comme un épiphénomène sans importance ou, *a contrario*, comme un mal absolu, une menace existentielle pour nos pays. Aussi, il apparaît nécessaire de rétablir une part de rationnel dans le débat politique et médiatique.

Mme Yaël Braun-Pivet rappelle que, si les franchissements illégaux des frontières extérieures doivent être combattus, ils ne représentent que 0,03 % de la population de l'Union européenne, loin de la submersion parfois évoquée. Le rejet massif et préoccupant de l'immigration impose davantage de pédagogie, mais également plus d'efficacité dans la gestion des flux migratoires, afin de mieux intégrer les migrants qui ont vocation à s'installer et d'éviter de mettre en difficulté ceux qui ne peuvent être accueillis.

L'oratrice considère que, depuis la crise migratoire de 2015, un travail efficace a été mené en ce sens : l'agence Frontex a vu notamment son mandat élargi et renforcé pour devenir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, désormais l'une des pierres angulaires de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne. Les opérations déployées en Méditerranée entre 2015 et 2022 ont permis de sauver près de 600 000 vies. Pour continuer à lutter contre les réseaux de trafic d'êtres humains en étroite coopération avec les pays d'origine et de transit, quelque 22,7 milliards d'euros financeront notamment la création de 10 000 postes de garde-frontières d'ici à 2027.

Convaincue que l'avenir de l'Union européenne dépend en partie de sa capacité à relever le défi migratoire, elle souligne que la libre circulation au sein de l'Union européenne et le contrôle des frontières extérieures représentent les deux faces d'une même médaille, comme les événements récents et la crise migratoire de 2015 l'ont rappelé avec brutalité. Même si les intérêts des États membres diffèrent, le défi doit être collectivement surmonté.

Mme Yaël Braun-Pivet rappelle que le Président Emmanuel Macron a fait de la maîtrise des frontières et de la réforme de l'espace Schengen une priorité de la présidence française de l'Union européenne (PFUE), pour laquelle il a proposé une approche graduelle, avec la création d'un « Conseil Schengen » pour renforcer la cohérence des décisions prises au niveau national et l'installation de l'AUEA.

Estimant que la maîtrise des flux migratoires passe également par une action résolue de l'Europe en Afrique et dans les Balkans, elle salue la tenue d'un sommet, le 17 février dernier, entre les pays de l'Union européenne et ceux de l'Union africaine.

En conclusion, elle indique que, si la réponse européenne à la tragédie ukrainienne a permis de mesurer le chemin parcouru depuis 2015, il importe de poursuivre les efforts pour

répondre aux défis de l'asile, renforcer la protection des frontières extérieures et refonder une relation bilatérale avec nos voisins britanniques. (*Applaudissements.*)

**Mme Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur de la République française, chargée de la citoyenneté**, rappelant que le dialogue entre les parlements nationaux appartient au processus démocratique européen, salue le choix du sujet de cette conférence. Le conflit ukrainien a poussé plus de 6 millions de personnes sur les routes de l'exil. Il était du devoir de l'Union européenne de les accueillir et de leur porter secours : elle s'est montrée à la hauteur de l'impératif de solidarité comme de défense de la démocratie et de ses valeurs.

Après un Conseil extraordinaire organisé le 27 février 2022 sur l'accueil des personnes déplacées, le mécanisme de protection temporaire a été activé dès le 4 mars, permettant à des millions de personnes de bénéficier d'un titre de séjour temporaire au sein de l'Union européenne et d'un accès au marché du travail, au système de santé et à l'éducation. La décision apparaît doublement historique, par sa rapidité comme par le caractère inédit de son application. Mme Marlène Schiappa salue l'engagement de l'Union européenne et la générosité de ses citoyens. Elle souligne que la France, qui accueille déjà plus de 80 000 réfugiés, a rapidement mis en œuvre une protection temporaire généreuse.

Elle estime toutefois que plusieurs sujets doivent être traités rapidement et de manière coordonnée : l'information complète des personnes fuyant le conflit dès leur entrée dans l'Union européenne, leur orientation vers des régions d'Europe où elles peuvent s'installer sans risquer de saturer les dispositifs d'accueil et leur acheminement à destination. Si, face à une situation inédite depuis la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a su innover et se montrer solidaire, les organisations non gouvernementales (ONG) alertent sur les violences sexuelles dont sont victimes des réfugiés et sur le risque de traite d'êtres humains.

Mme Marlène Schiappa indique ensuite que, sous l'impulsion du Président de la République, la France poursuit la réforme de l'espace Schengen. En mars 2022 s'est ainsi tenu le premier « Conseil Schengen », qui offre un nouveau cadre de discussion entre les ministres concernés afin d'améliorer la gouvernance de l'espace Schengen et de mieux anticiper les crises. La réforme du mécanisme d'évaluation Schengen et la révision du code frontières, en cours, ont été lancées en pleine cohérence avec les travaux sur le projet de Pacte européen sur la migration et l'asile que la France soutient. Il s'agit de disposer de mécanismes d'évaluation plus efficaces, de rénover le cadre juridique des contrôles aux frontières intérieures et de mieux lutter contre l'instrumentalisation des flux migratoires.

L'oratrice indique que la France, qui souhaite réformer en profondeur la politique migratoire européenne en tirant les leçons de la crise de 2015-2016, a œuvré pour l'établissement de procédures aux frontières robustes, associées à une solidarité suffisante, c'est-à-dire à des relocalisations. Parallèlement, la France travaille au renforcement de sa coopération avec les pays tiers d'origine et de transit de l'immigration irrégulière, afin d'améliorer le taux de retour.

Mme Marlène Schiappa affirme que la France, dans le cadre de la présidence du Conseil de l'Union européenne qu'elle exerce, demeure mobilisée pour progresser concrètement sur le projet de Pacte européen sur la migration et l'asile : elle a notamment proposé la méthode dite du « pacte graduel », approuvée à l'unanimité par les ministres de l'intérieur. Elle espère que des accords politiques pourront être signés avant la fin du mois de juin de cette année.

En conclusion, elle rappelle que, sur les sujets migratoires comme sur d'autres, les solutions ne peuvent être qu'européennes et qu'il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit de la vie d'hommes et de femmes, pas de chiffres. (*Applaudissements.*)



**M. Mathias Cormann, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**, se déclare bouleversé par les atrocités infligées au peuple ukrainien par la guerre illégale menée par la Russie : les villes détruites et les millions de personnes fuyant les zones de guerre ont provoqué une crise humanitaire massive. Il salue l'élan de générosité pour les 6 millions de réfugiés ukrainiens – dont 5,2 millions accueillis par l'Union européenne, soit le flux le plus important depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – et les 8 millions de déplacés à l'intérieur des frontières de l'Ukraine.

Le 5 mai 2022, la réunion exceptionnelle organisée par l'OCDE à Varsovie pour discuter des réponses à apporter à la crise migratoire a été l'occasion de saluer le soutien sans précédent apporté par les pays frontaliers. La conférence internationale qui s'est tenue ensuite a permis de débloquer 6,5 milliards d'euros supplémentaires pour l'aide humanitaire, la portant à 17 milliards d'euros, ce dont M. Mathias Cormann se félicite. Il salue également l'activation, sous l'impulsion de la France, de la directive européenne sur la protection temporaire, véritable main tendue aux réfugiés afin qu'ils puissent accéder à l'emploi, à l'enseignement et aux soins pendant une période de trois ans.

Il indique que, si de nombreux enseignements ont été tirés de la crise migratoire de 2015, les spécificités de la crise ukrainienne appellent des réponses adaptées. Ainsi, plus de 2 millions de réfugiés ukrainiens se sont déplacés des pays voisins vers d'autres États de l'Union européenne ou de l'OCDE – 600 000 en Allemagne, plus de 300 000 en République tchèque, 100 000 en Italie et en Espagne notamment –, ce qui impose un haut degré de coopération et de coordination entre ces pays.

Il rappelle que la plupart des réfugiés sont des femmes et des enfants – dont entre la moitié et un tiers, selon les pays d'accueil, ont moins de 18 ans –, et dont il importe de prendre en compte les besoins spécifiques. La sécurité des mineurs, dont certains arrivent sans

tuteur légal, doit être garantie. Les systèmes éducatifs des pays d'accueil doivent s'adapter pour répondre aux besoins des élèves ukrainiens réfugiés et maintenir un lien avec leur pays d'origine. Certains États ont ainsi engagé des enseignants ukrainiens ou mis en place des solutions d'enseignement à distance.

M. Mathias Cormann souligne qu'il importe également de faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail par des procédures d'évaluation et de reconnaissance de leurs compétences.

Considérant que la crise pourrait s'aggraver et durer, il estime que des politiques publiques d'intégration efficaces s'imposent, notamment en matière de logement, tout en veillant à ce que le retour en Ukraine ne soit pas empêché lorsque la situation le permettra.

Il salue l'engagement de la France dans cette nécessaire solidarité. Il constate que celle-ci dispose d'un cadre solide et d'une bonne coordination territoriale pour l'accueil des réfugiés, et que les dispositifs d'apprentissage de la langue française ont été améliorés, en particulier grâce à l'implication des ONG et des partenaires sociaux.

Alors que la guerre en Ukraine porte directement atteinte aux valeurs des pays de l'OCDE, il considère que la capacité de ses membres à accueillir dignement et à intégrer les réfugiés ukrainiens représente une dimension essentielle de la réaffirmation de ces valeurs. Il indique, enfin, que l'OCDE se tient à la disposition de l'Union européenne pour l'accompagner sur ces questions. (*Applaudissements.*)

**Première session – Sept ans après la crise migratoire de 2015 : quels enseignements dans le contexte de la guerre en Ukraine ?**

- Présidence de M. François-Noël Buffet, président de la commission des lois du Sénat de la République française -

**M. François-Noël Buffet, président de la commission des lois du Sénat de la République française**, déclare la première session ouverte.

**Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale de la République française**, souligne la nécessité de mettre en perspective la situation actuelle avec la crise migratoire causée par le conflit syrien, durant laquelle, au seul mois d'avril 2015, 1 200 personnes ont péri noyées au large de la Grèce. En 2015, 1 million de réfugiés se sont présentés aux frontières de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne et, en 2016, les États membres de l'Union européenne ont enregistré 1,2 million de demandes d'asile. Entre 2017 et 2019, ce chiffre a oscillé entre 470 000 et 744 000, pour s'établir à 100 000 en 2020.

Rappelant que l'Union européenne s'est alors montrée incapable de répondre de manière efficace, coordonnée et humaine à la situation, l'oratrice estime que le règlement « Dublin III », qui fait peser une charge excessive sur les pays de première entrée et ne tient compte ni du parcours ni des intentions du demandeur d'asile, a montré ses insuffisances. De fait, le système de relocalisation des migrants au sein des États membres, voté par les États membres en septembre 2015 sur la proposition de la Commission européenne, a été abandonné un an plus tard en raison du refus de certains pays de l'appliquer. Un accord conclu en mars 2016 charge la Turquie de conduire une surveillance approfondie de ses côtes en échange d'une aide européenne de 6 milliards d'euros.

Mme Yaël Braun-Pivet indique que l'Union européenne s'attelle, depuis lors, à répondre à l'urgence humanitaire et à poser les bases d'un nouveau régime d'asile européen,

mais que les négociations entre États membres se sont rapidement enlisées. Dans ce contexte, la Commission européenne a présenté un projet de Pacte sur la migration et l'asile, le 23 septembre 2020, comportant cinq textes législatifs, dont une proposition de règlement qui répond à trois objectifs : garantir le partage des responsabilités au moyen d'un nouveau mécanisme de solidarité, déterminer un seul État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale, décourager les abus et empêcher les déplacements secondaires des demandeurs au sein de l'Union européenne.

Reconnaissant que ce texte, s'il recueille l'adhésion de principe des pays de destination, dont la France, suscite en revanche des réticences de la part des pays de première entrée, Mme Yaël Braun-Pivet considère néanmoins nécessaire de réformer l'espace Schengen et la politique d'asile de l'Union européenne, comme l'a souhaité, le 9 décembre 2021, le Président de la République en présentant les objectifs de la PFUE.

Elle juge que l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier, condamnée par l'ensemble des pays européens, constitue une violation manifeste des principes des Nations unies et fait peser des risques majeurs sur la sécurité des Européens et du monde. Avec la Commission européenne et le Parlement européen, la France, dans le cadre de sa présidence tournante, s'est donc mobilisée pour y apporter une réponse forte : l'Union européenne a adopté des sanctions sans précédent à l'encontre de la Russie, ainsi que des mesures d'urgence de soutien à l'Ukraine, impliquant un appui militaire inédit et une assistance financière.

L'invasion russe a entraîné le déplacement de plus de 7 millions de personnes à l'intérieur des frontières de l'Ukraine, tandis que, d'après le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 5,5 millions d'Ukrainiens ont fui leur pays, dont 90 % de femmes et d'enfants. Au 1<sup>er</sup> avril 2022, un quart de la population ukrainienne s'était

déplacée ou exilée – soit la crise de déplacement la plus rapide depuis la Seconde Guerre mondiale.

Quelques jours seulement après l'invasion, le Conseil de l'Union européenne a activé, pour la première fois, le mécanisme de protection temporaire prévu par la directive du 20 juillet 2001 au bénéfice des réfugiés venus d'Ukraine, célérité que salue Mme Yaël Braun-Pivet, rappelant que la protection temporaire permet la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour de six mois, renouvelable jusqu'à trois ans, pour les ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine, les ressortissants de pays tiers ou les apatrides en séjour régulier en Ukraine et les membres de leurs familles. Ainsi, les personnes déplacées jouissent des mêmes droits sur le territoire de l'Union européenne – droit de séjour, accès au marché du travail, au logement, etc. – et les capacités des États membres concernés en matière d'instruction des demandes d'asile sont préservées.

Elle salue les États membres qui ont accueilli cet afflux immense de réfugiés, notamment la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Hongrie. Elle rappelle que la France a apporté une importante assistance financière à l'Ukraine ; de nombreuses collectivités territoriales et associations, mais également des particuliers, se sont en outre mobilisés pour accueillir les 70 000 réfugiés ukrainiens passés par ce pays.

Estimant que, si l'Union européenne a su apporter des réponses conjoncturelles à la crise ukrainienne, l'évolution structurelle du modèle d'asile européen reste à réaliser, Mme Yaël Braun-Pivet forme le vœu que les échanges qui se tiendront lors de la présente session contribuent à faire avancer cette réflexion. (*Applaudissements.*)

**Mme Monique Pariat, directrice générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne,** observe que la crise migratoire de

2015 ainsi que les pressions migratoires qui l'ont suivie montrent combien la politique migratoire constitue un défi constant pour l'Union européenne : au total, 2 à 3 millions de personnes se rendent légalement en Europe chaque année, tandis que sont dénombrées entre 140 000 et 200 000 arrivées irrégulières. Elle rappelle qu'il convient de distinguer les migrants économiques des réfugiés.

Elle estime que la multiplication des crises depuis 2015 démontre la nécessité de déployer une véritable politique européenne en matière de migration, afin de gérer les flux de manière ordonnée et soutenable entre les États membres et avec les pays tiers. Elle souligne que, depuis 2015, d'importants progrès ont été réalisés pour améliorer la compréhension, en temps réel, des migrations et développer les capacités d'anticipation de l'Union européenne, notamment à travers le mécanisme de préparation et de gestion des crises en matière de migration, dit « *Blueprint Network* », mis en place en 2020. Un rapport quotidien est ainsi rédigé sur l'évolution de la situation ukrainienne et des données régulièrement mises à jour sont disponibles sur la situation en Afghanistan et en Biélorussie. Le mécanisme européen de protection civile (MEPC), dont la mise en œuvre a été sollicitée par la Slovaquie, la Pologne et la République tchèque dès la fin du mois de février dernier, a pu, en outre, être activé rapidement.

Mme Monique Pariat indique que le budget européen consacré à la politique migratoire et à la gestion des frontières s'établit à 16,2 milliards d'euros pour la période 2021-2027 – contre 10 milliards d'euros pour la période 2014-2020 –, somme à laquelle s'ajoutent les 2 milliards d'euros du fonds pour la sécurité intérieure (FSI). De plus, les capacités des agences européennes ont été renforcées. L'agence Frontex a ainsi vu son budget augmenter, pour atteindre près de 1 milliard d'euros par an, afin de financer notamment un contingent de 10 000 garde-frontières progressivement déployé. Une réserve de 500 experts sera par ailleurs

prochainement constituée au sein de l'AUEA. Enfin, l'engagement de l'Union européenne auprès des pays d'origine et de transit des migrants a été amélioré : comme on l'a vu lors de la crise biélorusse, lorsqu'elle parle d'une seule voix sur la scène internationale, la capacité d'action de l'Union européenne s'accroît.

S'agissant de la question sensible de la répartition des migrants entre les différents États membres, Mme Monique Pariat rappelle que le projet de Pacte sur la migration et l'asile présenté par la Commission européenne en septembre 2020 propose un équilibre entre responsabilité et solidarité pour l'accueil des personnes qui arrivent sur le territoire européen. L'exemple de l'Ukraine montre que cela est possible : plus de 5 millions de réfugiés ukrainiens ont été accueillis sans aucun mécanisme de solidarité obligatoire. L'oratrice observe que la solidarité est cependant moins spontanée en l'absence de besoin d'une protection internationale.

Elle estime que la gestion des migrants sauvés en mer ne peut quant à elle revenir uniquement aux États membres dans lesquels ils sont débarqués. Le projet de Pacte européen sur la migration et l'asile comporte un système de solidarité flexible, impliquant un éventail de contributions pouvant aller de la relocalisation à la prise en charge de certains retours, en passant par des mécanismes financiers. Un règlement complémentaire est également proposé pour tenir compte des situations de crise, qui devrait, à terme, remplacer la directive relative à la protection temporaire.

Mme Monique Pariat estime que, pour que cette forme de solidarité européenne se concrétise, les États membres doivent se donner les moyens de la mettre en œuvre et s'assurer qu'ils disposent des capacités d'accueil et de rétention nécessaires pour traiter les demandes d'asile et les procédures de retour. Dans le cas de l'Ukraine, une plateforme de solidarité

immédiate a été mise en place. Sur le long terme, il est proposé que la Commission adopte une stratégie européenne en la matière, fondée sur des stratégies nationales.

Mme Monique Pariat reconnaît que les négociations sur le projet de pacte européen sur la migration et l'asile sont difficiles. Les efforts doivent se poursuivre pour faire émerger un compromis sur un mécanisme de solidarité, en avançant sur d'autres domaines et en limitant son application aux situations dans lesquelles il s'avère nécessaire, afin d'éviter tout appel d'air pour les migrants irréguliers qui conduirait à un dévoiement du droit d'asile. Le Pacte proposé par la Commission européenne en septembre 2020 contient à cet égard une proposition ambitieuse de gestion de l'asile aux frontières pour toutes les personnes pour lesquelles une acceptation de demande d'asile serait peu probable. Il prévoit également des partenariats stratégiques renforcés avec les pays d'origine et de transit.

L'oratrice indique que la Commission européenne soutient l'approche graduelle proposée par la Présidence française dans le cadre des négociations relatives au projet de pacte européen sur la migration et l'asile, et espère que des avancées seront obtenues prochainement. Les États membres doivent également travailler avec le Parlement européen pour trouver un accord sur les propositions législatives en cours de discussion, dont deux seulement ont été adoptées.

Estimant important de progresser pour éviter un nouvel échec dans la mise en place d'une politique européenne en matière de migration et d'asile, Mme Monique Pariat indique compter sur les parlementaires pour plaider en ce sens. (*Applaudissements.*)

**M. Marco Minniti, ancien ministre de l'intérieur de la République italienne, président de la Fondation Med-Or de Leonardo**, estime que la présente conférence constitue un signal important pour les pays européens et appelle de ses vœux d'autres



rencontres consacrées au même sujet, afin de répondre au défi sans précédent auquel l'Union européenne est confrontée.

Qualifiant d'« extraordinaire » la réponse unie et solidaire de l'Europe à la crise migratoire consécutive à la guerre en Ukraine, il alerte sur le risque consécutif de crise alimentaire mondiale, particulièrement en Afrique – les pays du Maghreb dépendent majoritairement, à plus de 90 % pour certains, du blé provenant d'Ukraine et de Russie. Le risque de famine apparaît réel dans certains pays, pouvant conduire à de graves crises sociales et à des émeutes de la faim comme en 2011. L'Europe pourrait alors se trouver prise en tenaille entre la crise ukrainienne et une autre crise qui surviendrait au Sud.

Il rappelle que les migrations ont toujours été utilisées comme un instrument de pression politique, comme en témoigne l'épisode de la forêt de Białowieża. Il faut être capable d'agir rapidement, tout en gardant à l'esprit que les migrations constituent une donnée structurelle sur la planète. L'Europe doit donc gérer les flux migratoires en créant des systèmes de migration légale, tout en luttant contre les migrations irrégulières.

M. Marco Minniti estime que le sommet entre l'Union africaine et l'Union européenne qui s'est tenu à Paris en février dernier a constitué, à cet égard, une étape importante. De fait, l'Europe doit bâtir une politique pour l'Afrique, pour ne pas laisser cet enjeu aux mains des autocrates russes et chinois : il faut agir immédiatement, sans attendre le déploiement des 150 milliards d'euros d'investissements européens annoncés pour les prochaines années. Un pacte de migration pour l'Afrique du Nord doit être créé dans les semaines à venir, impliquant une aide économique pour faire face aux pénuries alimentaires dès lors que ces pays s'engagent à lutter contre les trafics d'êtres humains. Des canaux de migration réguliers doivent également être mis en place, assortis de mécanismes de lutte

contre les canaux irréguliers, notamment maritimes. Si certains territoires africains se trouvent entre les mains de trafiquants d'êtres humains, il faut les reconquérir.

M. Marco Minniti estime que le règlement Dublin III doit être réformé, ce qui implique d'affronter préalablement les problèmes externes à l'Union européenne : freiner les flux migratoires irréguliers venus d'Afrique facilitera en effet les négociations intra-européennes relatives à la répartition des arrivées.

Observant que la population européenne exprime deux sentiments – la solidarité, et un besoin de sécurité individuelle et collective –, il considère que les opposer conduirait à la mort des démocraties. L'Europe doit les concilier. (*Applaudissements.*)

**M. Ondřej Benešik, représentant de la Chambre des députés de la République tchèque,** rappelle que plus de 335 000 personnes ont obtenu une protection temporaire en République tchèque depuis le début de la guerre en Ukraine, soit 3 % de la population de son pays – la proportion la plus élevée de l'Union européenne. Il estime que l'Europe doit répondre aux besoins des réfugiés, mais que, même s'il fonctionne – grâce notamment à l'implication de la société civile –, le système mis en place par la République tchèque est sous pression. Le pays sollicite donc l'aide internationale afin de renforcer son action dans treize domaines stratégiques, en particulier le logement, l'éducation, les soins et les services sociaux.

Le gouvernement tchèque a également débloqué une aide de 12 millions d'euros pour conduire des projets en Ukraine et en Moldavie au bénéfice des populations déplacées.

M. Ondřej Benešik indique enfin que certains réfugiés ukrainiens ont la nationalité hongroise, mais préfèrent rester en République tchèque.

**M. Jean-Yves Leconte, représentant du Sénat de la République française,** réfute l'expression de « crise migratoire de 2015 » : à l'époque, les réfugiés auraient mérité que l'Europe respecte ses engagements au regard de la convention de Genève. Selon lui, il s'agissait davantage d'une crise de l'accueil que d'une crise migratoire, les pays de l'Union européenne ayant alors fait preuve d'un manque de préparation et de solidarité.

L'orateur observe que les choses ont changé face à la tragédie vécue par le peuple ukrainien : la réponse européenne est meilleure qu'en 2015. Les citoyens, notamment en Europe centrale, essaient de répondre au mieux aux besoins des réfugiés, même si cette bonne volonté s'exprime parfois dans une certaine anarchie. Le rôle de la société civile est en particulier essentiel en matière d'intégration.

Il rappelle que la protection temporaire, activée pour la première fois, offre des droits nouveaux, tels que la liberté de circulation au sein de l'Union européenne, l'accès au marché du travail et à l'apprentissage des langues. Il considère que le système fonctionne convenablement, mais déplore l'attitude de la France en matière de liberté de circulation de certaines personnes bénéficiant de la protection subsidiaire et considère que l'accès à l'apprentissage des langues et au marché du travail doit être facilité.

Estimant que les migrations sont réussies lorsqu'elles sont organisées, M. Jean-Yves Leconte plaide pour une extension et un renforcement du système Eurodac. Il milite également pour une réforme du règlement de Dublin afin de ne pas laisser des personnes dans des situations de non-droit durant de longs mois. Il est important de lutter contre les mouvements secondaires lorsqu'ils sont illégitimes, mais dans ce cas il faut également travailler à une reconnaissance mutuelle des demandes d'asile au sein des pays européens, ou le cas échéant de quelques-uns, *via* une cour commune d'appel par exemple. Il appelle à ce que la réforme de l'asile respecte la dignité des personnes.

**Mme Danuta Jasłowiecka, représentante du Sénat de Pologne,** indique que 3 millions de personnes ont fui l'Ukraine *via* la Pologne depuis le début de l'invasion du pays par la Russie. Le pays compte 2 millions de réfugiés, ce qui engendre des coûts importants pour les ONG et les collectivités territoriales. Deux tiers des habitants de certaines villes de l'Est de la Pologne sont désormais ukrainiens ; des fonds supplémentaires doivent être débloqués pour leur venir en aide.

L'oratrice souligne que la Pologne a créé des postes d'accompagnants temporaires afin d'assurer la continuité de l'éducation des 200 000 enfants réfugiés. Cette situation représente de nombreux défis, tant sur le plan logistique que pour l'accès au marché du travail. Des formations et des cours linguistiques ont été mis en place. Toutefois, le système polonais de sécurité sociale ne pourra pas accueillir, sur le long terme, des milliers de personnes supplémentaires, trop vulnérables pour rentrer en Ukraine. Il conviendra donc d'en adapter le cadre juridique.

En conclusion, Mme Danuta Jasłowiecka apporte son soutien à l'appel à l'aide lancé aux institutions européennes par son collègue de la République tchèque, M. Ondřej Benešik.

En préambule, **M. Pavel Popescu, représentant de la Chambre des députés de Roumanie,** remercie la France d'avoir envoyé des troupes dans son pays afin de protéger les frontières orientales de l'Union européenne.

Il estime qu'il convient de dire la vérité à ses amis, même si celle-ci est désagréable. Le contrôle et la protection des 650 kilomètres de frontière avec l'Ukraine représentent une tâche considérable pour son pays.

Selon M. Popescu, la Roumanie a ouvert ses portes aux Ukrainiens, de futurs frères européens. Malgré les difficultés, elle a apporté son aide à 1 million de réfugiés. Contrairement à la crise de 2015, la famille européenne ne s'est pas retranchée derrière des arguments techniques pour échapper à son devoir. Reste que de nombreux réfugiés, majoritairement des femmes et des enfants, doivent être aidés, ce qui n'est pas aisé.

Rappelant que Napoléon considérait que l'épée et l'esprit constituaient les deux seuls pouvoirs dans le monde, l'orateur estime que l'épée cruelle de la Russie sera vaincue par l'esprit européen. Il invite les Européens à rester unis pour l'Ukraine.

**M. Ludovit Goga, représentant du Conseil national de la République slovaque**, remercie ses collègues français d'avoir organisé cette rencontre.

La guerre en Ukraine montre que les crises peuvent survenir n'importe où et n'importe quand. Rappelant que, en 2015, les pays d'Europe de l'Est avaient rejeté l'afflux de migrants, il estime que la situation est désormais différente : l'Ukraine est un pays voisin de l'Union européenne et partage ses valeurs ; il est de notre devoir de l'aider. Il indique que l'Union européenne n'est cependant pas en capacité d'accueillir des millions de réfugiés en provenance du monde entier. Il invite donc les pays européens à tirer les conclusions de leur incapacité à maîtriser les flux d'immigration illégale.

En conclusion, M. Ludovit Goga estime que l'accueil de nouveaux immigrants ne constitue pas la réponse à tous les problèmes de l'Union européenne.

**Mme Laura Mihaela Fulgeanu-Moagher, représentante du Sénat de Roumanie**, remercie à son tour ses collègues français d'avoir organisé cette conférence interparlementaire.

Reconnaissant que les migrations représentent un défi pour l'Europe, elle considère qu'elles lui offrent également l'occasion d'affirmer ses valeurs de solidarité et d'humanisme. La crise migratoire de 2015 a placé ces questions en tête de l'agenda de l'Union européenne, conduisant à l'adoption, par la Commission européenne, le 13 mai 2015, de mesures visant à stabiliser la situation.

Mme Laura Mihaela Fulgeanu-Moagher rappelle que, avant la guerre en Ukraine, la Roumanie comptait seulement 4 180 personnes nécessitant une protection internationale. Depuis deux mois, le pays fait face à une situation sans précédent, qui a mis à rude épreuve ses capacités financières et administratives. L'effort de la Roumanie est considérable : elle est devenue une base logistique, humanitaire et militaire, et pas moins de 790 000 ressortissants ukrainiens y sont entrés depuis le début de la guerre.

L'oratrice rappelle que son pays partage 650 kilomètres de frontière avec l'Ukraine et 681 kilomètres avec la République de Moldavie. Des contrôles systématiques y sont effectués. La solidarité constitue le maître mot de l'action de la Roumanie, pour répondre à l'appel à l'aide lancé par les citoyens ukrainiens.

**M. Daniel Milewski, représentant du Sejm de Pologne,** rappelle que son pays s'était opposé à l'approche européenne des quotas lors de la crise migratoire de 2015. La Pologne avait alors plaidé en faveur d'un renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne et milité pour le renforcement de la lutte contre l'immigration illégale. Toutefois, elle avait alors accueilli sur son sol plus de 1 million d'Ukrainiens, alors que leur pays était déjà ravagé par la guerre à l'Est du pays. L'orateur ajoute que, l'an passé, des migrants économiques ont été utilisés cyniquement à la frontière polonaise par le président biélorusse Alexandre Loukachenko pour saper l'unité de l'Union européenne.

Il indique que la Pologne, solidaire de l'Ukraine, a accueilli plus de 3 millions de réfugiés depuis la fin du mois de février 2022 : les Polonais leur ont ouvert leurs maisons, des millions de numéros de sécurité sociale ont été émis afin de leur octroyer des soins et 120 000 d'entre eux ont été intégrés au marché du travail. Leur dignité constitue une priorité pour le pays. M. Daniel Milewski estime que le meilleur moyen de résoudre la crise migratoire est d'apporter de l'aide aux pays voisins d'où sont issus les migrants.

En conclusion, il souligne que les frontières de l'Union européenne doivent être protégées en toute circonstance.

**Mme Carmen-Ileana Mihălcescu, représentante de la Chambre des députés de Roumanie**, rappelle, en préambule, que la Roumanie s'était engagée à accueillir tous les réfugiés ukrainiens : les États membres de l'Union européenne doivent faire preuve de solidarité en accueillant des réfugiés et adopter une réponse collective. Elle souligne que la Roumanie a salué l'organisation, le 5 mai dernier, de la conférence internationale des donateurs pour l'Ukraine, sur l'initiative de la Pologne et de la Suède. Dans ce cadre, la Roumanie s'est engagée à apporter une aide non financière d'un montant de 3,2 millions d'euros.

De même, la Roumanie a salué la création d'un fonds fiduciaire en faveur de l'Ukraine. Le gouvernement roumain a adopté plusieurs mesures relatives à l'aide humanitaire, notamment une plateforme en ligne visant à coordonner les actions, dont l'oratrice a estimé la mise en œuvre efficace.

Mme Carmen-Ileana Mihălcescu rappelle que la République de Moldavie a besoin de l'aide de l'Union européenne pour lui permettre d'affronter les défis de l'immigration, de l'accès à l'énergie et de la sécurité. Elle indique que la Roumanie contribue à la résolution de

cette crise à la hauteur de ses moyens, avec les limites qu'imposent les exigences budgétaires fixées par l'Union européenne.

En conclusion, elle invite ses collègues à rester unis pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine.

**M. Vincenzo Garruti, représentant du Sénat de la République italienne,** observe que la pandémie et la guerre en Ukraine ont montré la fragilité du modèle social européen.

Il appelle à ne pas opposer migration légale et migration illégale, mais plutôt à comprendre ce phénomène, car ceux qui fuient la guerre ou la pauvreté se ressemblent. Regrettant que les États membres ne traitent pas les demandeurs d'asile de la même façon et ne leur offrent pas les mêmes chances d'obtenir le statut de réfugié, ce qui les pousse à se déplacer, il souhaite le remplacement du système de Dublin par une meilleure répartition au sein de l'Europe et un renforcement de la sécurité grâce au partage des bases de données. Cela évitera un « tourisme » de l'asile.

Il convient à la fois de mieux défendre les frontières de l'Union européenne et de lutter contre le trafic d'êtres humains.

Afin que des pays comme la France et l'Italie ne reviennent pas en arrière dans le domaine de l'accueil des réfugiés, l'orateur réclame que des sanctions soient prévues en cas de manquement. Se félicitant de l'excellente réponse de l'Union européenne à la crise ukrainienne, laquelle assure des droits uniformes dans tous les États membres grâce au mécanisme de protection temporaire, il appelle à une nouvelle société garantissant un territoire inclusif où chacun puisse vivre dans la paix et la prospérité.



**M. Antonio Gómez-Reino, représentant du Congrès des députés d'Espagne,** regrette la réponse de l'Union européenne à la crise migratoire de 2015, trop conservatrice et aveugle quant aux responsabilités des pays européens dans les conflits qui génèrent les migrations. Il condamne l'externalisation de la crise ayant condamné des milliers de réfugiés à vivre en Turquie ou dans des camps et voit dans les milliers de morts en Méditerranée une preuve de l'échec des Européens à faire face à ce défi.

La survenue de la guerre en Ukraine, inédite et insupportable, ne doit pas faire oublier le Sahel, les Canaries, Lampedusa et les îles grecques, d'autant qu'elle risque de causer une crise alimentaire dans le nord de l'Afrique. Il souhaite que l'Union européenne soit capable de prendre, face aux autres crises migratoires qui pourraient aussi être causées par le réchauffement climatique, les mêmes mesures que celles dont bénéficient les réfugiés ukrainiens. Comme le réclament les pays de première arrivée depuis longtemps – rejoints désormais par les pays du Nord –, il appelle à un système intégré d'asile en Europe, pour une réponse juste, efficace et solidaire. (*Applaudissements*)

**M. Giuseppe Brescia, représentant de la Chambre des députés d'Italie,** considère que, si les migrations ont toujours existé et ne cesseront de se développer, les réfugiés et les migrants économiques appellent des réponses différentes, même si les frontières entre ces deux catégories de populations ne sont pas toujours très nettes. Ces réponses, selon lui, ne peuvent être la construction d'une barrière infranchissable, mais plutôt un effort pour que les migrants puissent rester dans leur pays. Il souhaite le dépassement du règlement de Dublin, qui force les pays de première arrivée à garder des centaines de milliers de personnes, souvent contre leur gré – ce qui ne paraît pas être la meilleure façon de les intégrer.

En attendant la définition d'une politique migratoire unitaire, il souhaite que les États membres garantissent un bon niveau d'accueil. Afin d'éviter les migrations irrégulières, il appelle de ses vœux la création de canaux légaux de migration et de couloirs humanitaires pour les demandeurs d'asile, ainsi que la signature d'accords avec les pays de départ des migrants économiques permettant des retours forcés et des retours assistés. Face à ce défi, il invite à l'unité, comme ce fut le cas pendant la crise sanitaire, car une défaite serait trop dommageable.

**M. Audronius Ažubalis, représentant du Parlement de Lituanie**, rappelle que son pays a subi il y a un an un afflux massif de migrants, en majorité venus d'Afrique du Nord, instrumentalisés par le gouvernement biélorusse. Il souhaite que les demandeurs d'asile puissent formuler leurs demandes en dehors du territoire de l'Union.

Il indique que, depuis le début de l'agression russe de l'Ukraine, la Lituanie a accueilli plus de 150 000 réfugiés, dont 1 000 mineurs isolés, ce qui la place en troisième position en Europe, après la Pologne et la République tchèque. Il note que 81 % des réfugiés ukrainiens sont des femmes et que les 19 % d'hommes sont pour la plupart mineurs ou atteints de maladies graves, alors que les migrants illégaux venus d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient étaient à 72 % des hommes aptes au travail... Il précise que les Ukrainiens demandent non pas des aides sociales, mais du travail, et que tous ceux qui le peuvent travaillent – ils ont même payé 3 millions d'euros d'impôts à la Lituanie depuis leur arrivée.

Saluant l'approche graduelle prônée par la France, dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, l'orateur souhaite des mécanismes de relocalisation simples et volontaires et juge que la proposition de la Commission européenne sur la réforme de l'espace Schengen va dans le bon sens. Il considère important de prendre en compte l'instrumentalisation que certains États font des migrants. À Mme Yaël Braun-Pivet, qui voit

dans les migrations une richesse, il répond qu'elles représentent aussi un défi pour nos sociétés.

**M. Lazaros Tsavdaridis, représentant du Parlement de Grèce**, observe que la crise ukrainienne a relancé le débat sur l'accueil de réfugiés par l'Union européenne. Il se félicite qu'elle ait déclenché pour la première fois depuis la guerre en ex-Yougoslavie une protection internationale permettant de répondre aux besoins alimentaires et de logement des réfugiés ukrainiens : il faut, en effet, agir à la hauteur des enjeux, notamment à l'endroit des mineurs isolés.

Il note que, depuis le début de la crise, la Grèce honore ses engagements en accueillant 26 000 réfugiés ukrainiens et en s'engageant à aider la Moldavie dans ce domaine. Il alerte sur l'instrumentalisation des migrants par certains États, comme la Turquie, qui cautionne la traite des êtres humains sur son sol et ne respecte pas les accords de 2015. Il appelle les États membres à travailler ensemble, dans le respect des droits de l'homme.

**Mme Nerea Ahedo Ceza, représentante du Sénat d'Espagne**, regrette que les Européens n'aient pas suffisamment appris pendant les sept dernières années. Considérant les migrations comme un élément intrinsèque à l'humanité, elle prône des politiques où l'humain serait prioritaire par rapport aux politiques sécuritaires actuelles, qui ont conduit à l'externalisation de la gestion des réfugiés à des pays tiers ne respectant pas les droits de l'homme.

Venant du Pays basque, toujours accueillant et partagé entre la France et l'Espagne, elle souhaite que les pouvoirs locaux se saisissent de la question. Elle rappelle que le gouvernement espagnol a fait une proposition de clé de répartition des réfugiés entre les

différents États membres en fonction de la population et du produit intérieur brut (PIB), même s'il faut bien évidemment tenir compte de leur volonté.

Si la situation terrible de l'Ukraine mérite un effort spécial, elle souhaite que les autres migrants ne soient pas oubliés : le droit s'applique à tous. Elle note que l'épreuve ukrainienne a renforcé l'Union européenne, qui ne doit pas tolérer les discours de haine raciale. Elle rappelle l'inutilité de mettre, comme dit le dicton espagnol, « des portes dans les champs ». (*Applaudissements*)

**Mme Petra Stienen, représentante du Sénat des Pays-Bas**, indique que l'Union européenne pourrait s'inspirer du travail de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, pour laquelle elle a rédigé un rapport sur l'intégration des questions de genre dans les politiques migratoires. Elle rappelle la nécessité de prendre en considération les droits des femmes et des enfants, de les protéger contre la traite, de garantir les droits reproductifs et le droit à l'avortement dans les camps de réfugiés. Elle insiste sur la nécessité de garantir des conditions sanitaires dignes dans les camps et d'agir pour l'autonomisation des femmes.

Elle confie se sentir inspirée par les bataillons de femmes ukrainiennes, qui rappellent que les femmes ne doivent pas être vues d'abord comme des victimes ou comme des mères. Elle invite l'assistance à regarder *Shadow game*, un documentaire sur de jeunes hommes qui migrent pour trouver une vie meilleure. Elle rappelle, à cet égard, la nécessité de tenir compte de la diversité des migrants, ce qui nécessite de disposer de données, comme de celle des pays d'accueil.

Rappelant les difficultés de la lutte contre les flots de la mer menée par les Pays-Bas, elle appelle à considérer les migrants non comme un flot à endiguer, mais bien comme des êtres humains à part entière.

**M. Ernst Gödl, représentant du Conseil national d'Autriche**, relate que, vivant à la frontière entre l'Autriche et la Slovaquie, il a vu, en 2015, des milliers de personnes la franchir sans aucun contrôle, ce qui a mis à mal la crédibilité des institutions européennes – une situation qui ne doit pas se reproduire. Il rappelle que l'Autriche, qui compte 9 millions d'habitants, accueille 150 000 réfugiés ukrainiens, auxquels s'ajoutent 136 000 demandeurs d'asile. Il rejoint le président Gérard Larcher dans son appel à une politique migratoire européenne solide et cohérente. Il appelle à privilégier l'aide aux pays d'origine, notamment africains, la coopération et, en cas d'afflux massif, l'accueil dans le voisinage proche.

Jugeant primordial d'accorder aux réfugiés venus d'Ukraine sa protection, l'Autriche a immédiatement appliqué la directive permettant à ces derniers d'accéder au marché du travail, à une formation, ainsi qu'à une couverture sociale. Ces personnes doivent pouvoir mener une vie normale.

**M. Davor Ivo Stier, représentant du Parlement de Croatie**, rappelle que, par le passé, la Croatie a accueilli près de 1 million de réfugiés et déplacés en provenance de Bosnie-Herzégovine ou de territoires croates occupés. Dans le même esprit de solidarité, elle accueille actuellement près de 20 000 réfugiés ukrainiens.

L'orateur constate l'échec du règlement de Dublin et juge nécessaire un nouveau pacte sur la migration et l'asile. Les différences entre réfugiés et migrants économiques lui semblent de plus en plus évidentes. Si l'immigration économique reste souhaitable d'un point de vue démographique, elle doit rester légale et régulée. Les exemples du Maroc, de la Biélorussie ou de la Turquie ont montré que la migration pouvait être instrumentalisée à des fins politiques. L'Union européenne doit en être consciente.

Il indique que la Croatie accueille favorablement le projet de nouveau pacte sur la migration et l'asile, qui ne fait plus peser l'intégralité du fardeau sur les États de première ligne et prête une attention particulière aux pays de transit. Il ne voit pas de contradiction entre le respect du droit international et des droits de l'homme, d'une part, et la sécurité des frontières et des citoyens, d'autre part. Il réaffirme enfin l'impatience de la Croatie à rejoindre l'espace Schengen.

**Mme Marina Nikolaou, représentante de la Chambre des représentants de Chypre**, estime que tout est affaire de volonté, comme le montre la crise ukrainienne. Elle rappelle que, pendant des années, des États membres ont réclamé une plus grande coopération et un meilleur partage des responsabilités en matière migratoire.

De fait, la République de Chypre a rencontré de grandes difficultés à gérer les afflux massifs de réfugiés et de migrants, instrumentalisés de façon inacceptable par la Turquie. Ces dernières années, le nombre de demandes d'asile par habitant a été, à Chypre, le plus élevé de l'Union européenne.

Si elle salue la réaction remarquable de l'Union européenne face à la crise ukrainienne, Mme Marina Nikolaou déplore toutefois son aspect sélectif selon l'origine des réfugiés. Elle regrette, en outre, que, alors que la Turquie viole la souveraineté de Chypre depuis 1974, l'Union européenne ait publié une déclaration conjointe avec ce pays.

Elle réclame de la part de l'Union européenne davantage de solidarité envers les personnes réfugiées, sans exception, mais également envers les États membres qui en ont besoin. Elle souhaite un pacte sur la migration et l'asile qui inclurait un mécanisme de relocalisation équitable. Selon elle, l'Union européenne et ses États membres devraient investir davantage dans les politiques d'intégration plutôt que de créer une « forteresse

Europe », stratégie qui a échoué. Elle invite notamment l'agence Frontex à cesser les politiques de refoulement, qui violent les droits fondamentaux des personnes. Il convient à ses yeux de lutter plus fortement contre les causes principales qui poussent les migrants à l'exil.

En conclusion, l'oratrice appelle l'Union européenne à privilégier la désescalade du conflit en Ukraine et le dialogue diplomatique en vue d'un accord négocié. L'Europe doit être un acteur de la paix, du développement et des solutions humanitaires. La dignité et la prospérité des personnes humaines, migrants et réfugiés compris, doivent être ses priorités.  
*(Applaudissements.)*

**M. Helge Lindh, représentant du Bundestag allemand,** invite au pragmatisme humanitaire : la convention de Genève doit être pleinement appliquée et, par voie de conséquence, les refoulements abandonnés. Dans une telle situation de crise, la procédure de demande d'asile n'a plus lieu d'être et la directive sur la protection temporaire lui semble judicieuse.

Il appelle à la mise en place de systèmes innovants impliquant toutes les parties prenantes – société civile, État, communes – dans la gestion de l'accueil des réfugiés. Selon lui, la répartition obligatoire ne fonctionne pas : il faut associer les personnes concernées aux décisions et leur laisser le choix.

M. Helge Lindh souhaite que des actions plus ambitieuses soient menées. Les grands pays européens n'accueillent que 0,6 à 0,7 % de réfugiés venus d'Ukraine en proportion de leur population, contre 6 à 7 % en Pologne et 3,6 % en Moldavie. Ce déséquilibre important ne lui semble pas sain à terme.

**M. Hervé Rigot, représentant de la Chambre des représentants de Belgique,** doute que les enseignements essentiels de la crise de 2015 aient été tirés : dans un monde en

crise, les êtres humains fuient pour trouver un avenir, pour eux et leur famille. En outre, aucune frontière n'est étanche.

S'il se dit fier du soutien apporté aux réfugiés ukrainiens, il s'interroge sur ce qui a été réalisé en faveur des migrants venus de Syrie, d'Afghanistan ou d'Érythrée. L'augmentation des moyens de l'agence Frontex n'a débouché que sur des atteintes aux droits de l'homme, conduisant à la démission de son directeur exécutif. Des étudiants d'origine extra-européenne sont bloqués aux frontières de l'Ukraine. Repoussés à la mer, des hommes, des femmes et des enfants meurent en Méditerranée. Même dans la patrie des droits de l'homme, on continue de détruire régulièrement les maigres biens de ceux qui s'échouent à Calais.

M. Hervé Rigot constate que, en matière d'accueil des migrants, tout le monde se renvoie la balle, mais rares sont ceux qui y voient une plus-value pour nos sociétés. Les initiatives législatives qui sont prises donnent de maigres garanties d'accès à l'aide juridique aux frontières et les mécanismes de solidarité sont peu contraignants.

En conséquence, les discours populistes et xénophobes prospèrent en Europe. Le migrant serait un barbare, un profiteur, un délinquant... Pour répondre à ce fantasme, des gouvernements s'attaquent aux migrants, là où il faudrait renforcer les moyens de lutte contre les passeurs et contre les bénéficiaires de l'économie souterraine exploitant la misère humaine. Dans ce contexte, la population se tourne vers des forces politiques dont l'idéologie est contraire aux fondements mêmes de l'Union européenne.

Il appelle de ses vœux une Europe solide et solidaire envers les victimes d'atrocités, quelle que soit leur origine. Il implore de ne pas opposer les migrants entre eux : la solidarité doit s'exercer entre tous les pays. Il n'est plus question de se réfugier derrière



Dublin en abandonnant à leur sort les pays frontaliers ; plus question non plus d'accepter que certains élèvent des murs, quand d'autres repoussent les migrants avec force et violence.

L'orateur affirme qu'on est l'Europe ou qu'on ne l'est pas. Il se dit convaincu, comme Angela Merkel en 2015 – « *Wir schaffen das!* » –, que le défi d'une politique migratoire humaine, solide et responsable peut être relevé. Concluant son intervention par la citation de Victor Hugo, « Ce que Paris conseille, l'Europe le médite ; ce que Paris commence, l'Europe le continue », il appelle à donner corps à l'espoir que représente ce rendez-vous dans la « Ville lumière » et donc à « commencer ». (*Applaudissements.*)

**M. Stefan Schennach, représentant du Conseil fédéral d'Autriche**, fait part de son inquiétude à la suite de certains propos entendus lors du débat. Il rappelle que ni l'Organisation des Nations unies (ONU) ni la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ne font de différence entre un réfugié de Marioupol et un réfugié d'Alep. Il convient de veiller à ne pas aggraver les injustices.

Il salue ensuite les initiatives ayant permis aux réfugiés ukrainiens de contourner les lourdeurs de la procédure d'asile et, ainsi, d'accéder rapidement au marché du travail. Il regrette que la Méditerranée, *Mare Nostrum*, ne soit plus le lieu de convergence et de rassemblement d'autrefois. Le fait qu'une agence européenne refoule des migrants, en opposition aux conventions sur les droits de l'homme, le scandalise.

M. Stefan Schennach appelle ensuite à la création de couloirs humanitaires pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées. Il fait valoir que migrer ne recouvre pas la même réalité que fuir, et que de nouvelles catégories de populations à protéger – les victimes d'agressions sexuelles ou encore les réfugiés climatiques – existent également.

Enfin, il estime nécessaire de réviser la procédure Dublin, inadaptée, et de revenir au fonctionnement de l'espace Schengen. L'Europe a besoin de la mobilité spirituelle et intellectuelle du programme Erasmus autant que de la mobilité physique que permet l'ouverture des frontières.

**M. Stephen Nikola Bartulica, représentant du Parlement de Croatie**, confirme que la Croatie a accueilli dans les années 1990 près de 1 million de personnes réfugiées de Bosnie-Herzégovine. Une solidarité semblable est à l'œuvre à l'égard des Ukrainiens, une loi récente ayant permis à ces derniers de bénéficier du système social et de santé croate.

Il insiste sur la nécessaire distinction qu'il convient de faire entre les personnes déplacées et réfugiées en temps de guerre et les migrants économiques. Les pays européens disposent, comme l'Union européenne, de moyens limités. Le défi migratoire doit être relevé en gardant à l'esprit ce principe de prudence.

M. Stephen Nikola Bartulica observe que, dans de nombreux pays, l'intégration d'un nombre important de migrants a échoué, en raison notamment de la question religieuse qui, à ses yeux, doit être prise au sérieux et susciter un débat honnête et franc. Il termine son intervention en soulignant que sa conception des droits fondamentaux inclut les droits des enfants à naître.

**M. Ludvig Aspling, représentant du Parlement de Suède**, aborde les aspects éthiques des lois européennes sur la migration. Il observe que si, pour demander l'asile en Europe, il faut au préalable s'y être rendu de façon illégale, alors la grande majorité des personnes concernées ne bénéficient d'aucune aide.

Il schématise ainsi la politique actuelle de l'Union européenne : d'une main, elle agite une liasse de billets en incitant les gens à vider leur compte en banque auprès

d'organisations criminelles locales, dans l'espoir, si tant est qu'ils restent en vie, de percevoir une partie de cet argent une fois arrivés à destination ; de l'autre main, elle tient une autre liasse, destinée à financer des opérations de police visant à empêcher les migrants d'arriver à bon port. À ses yeux, cela n'est pas moral et doit cesser.

M. Ludvig Aspling plaide en faveur d'une refonte totale du système. La suppression de l'exigence de visa et le dépôt légal et sécurisé des demandes d'asile dans le pays de destination n'étant pas envisageables, il propose de supprimer la possibilité de demander l'asile au sein de l'Union européenne et de sous-traiter, dans le respect du droit international, la procédure à des pays tiers sûrs. Cela mettrait fin à ce jeu mortel du chat et de la souris. En la matière, les exemples du Royaume-Uni et du Danemark lui semblent intéressants à suivre. En tout état de cause, il faut cesser les incitations économiques à venir en Europe de façon illégale.

**Mme Romualda Fernandes, représentante de l'Assemblée de la République du Portugal**, indique que l'Assemblée de la République portugaise a félicité le Conseil de l'Union européenne pour la rapidité avec laquelle il a activé, le 4 mars dernier, le mécanisme de protection temporaire.

Elle ajoute que le Parlement portugais a adopté, dès le 1<sup>er</sup> mars 2022, une résolution définissant les critères spécifiques d'octroi de cette protection temporaire. Grâce à une procédure rapide et simplifiée, les personnes déplacées d'Ukraine se sont vu facilement octroyer les documents garantissant leur accès à un ensemble de droits fondamentaux – soins, services publics, éducation, travail, etc. Une plateforme permettant de déposer en ligne une demande de protection temporaire a également été mise en place.

Mme Romualda Fernandes cite ensuite la ministre des affaires parlementaires du Portugal : « Si nous avons pu, en si peu de temps, mettre en place un service accéléré qui a permis d'obtenir de si bons résultats, il n'y a aucune raison que nous ne puissions réussir à le faire avec d'autres réfugiés et déplacés, fussent-ils originaires de Syrie, du Nigéria ou d'autres flux migratoires. Tous méritent le même traitement humain. » En conclusion, elle estime que l'exemple portugais pourrait constituer un modèle pour la mise en place d'un pacte mondial sur les migrations. (*Applaudissements.*)

**M. Toomas Kivimägi, représentant de l'Assemblée d'État d'Estonie**, indique que l'Estonie a accueilli près de 48 000 réfugiés en provenance d'Ukraine, soit 2,9 % de sa population. En comparaison, cela reviendrait, pour la France, à accueillir près de 1,9 million de réfugiés.

Bien que confrontée à cet immense défi, l'Estonie n'est pas favorable à l'instauration de quotas obligatoires. M. Toomas Kivimägi juge préférable d'offrir aux réfugiés ukrainiens la possibilité de s'établir, s'ils le souhaitent, dans des pays ou zones géographiques proches de leur région d'origine, plutôt que de les inciter à fuir à des milliers de kilomètres : cela est souvent plus facile, et la majorité d'entre eux souhaitent retourner en Ukraine après la guerre. L'Estonie compte 350 000 russophones, ce qui facilite l'intégration des Ukrainiens dans le pays. Du reste, 25 000 d'entre eux travaillent déjà.

Il indique souhaiter, de la part de l'Union européenne, une meilleure prise en charge des coûts associés dans les pays accueillant un nombre élevé de réfugiés. Il affirme que l'Ukraine, qui se bat pour la liberté en Europe, ne doit rien à cette dernière, mais que, bien au contraire, l'Union et ses États membres doivent beaucoup à l'Ukraine. Il conclut son intervention par : « *Slava Ukraini !* » (*Applaudissements.*)

**M. Markus Leinfellner, représentant du Conseil fédéral d'Autriche,** confirme que les personnes fuyant l'Ukraine ont véritablement besoin d'aide. Il considère que la crise migratoire de 2015 et la crise actuelle ne doivent pas être placées sur le même plan. La première impliquait 2,2 millions de personnes considérées comme réfugiées au titre de la convention de Genève. Celles qui fuient la guerre en Ukraine ne répondent pas à cette définition, mais tombent sous la compétence d'un mécanisme de protection temporaire d'une durée d'un ou deux ans qui leur permet, notamment, d'accéder au marché du travail.

Il relève tout de même un point commun entre ces deux crises : leur caractère limité dans le temps. Lorsque les raisons de fuir auront disparu, ces personnes devront rentrer dans leur pays. Il invite à ne pas oublier les dispositions juridiques existantes.

**M. Julian Pahlke, représentant du Bundestag allemand,** estime que l'Union européenne a fait la démonstration, à l'occasion de la guerre en Ukraine, de tout ce dont elle était capable en matière d'accueil. Ce qu'elle a accompli – au travers du maintien de frontières ouvertes ou du mécanisme de solidarité envers les réfugiés ukrainiens – restera dans l'Histoire.

Fondée à la suite des atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Union européenne voit son héritage et ses valeurs menacés. Plutôt que financer des garde-côtes, elle devrait veiller à garantir le droit d'asile et faire en sorte que les personnes réfugiées parviennent à bon port.

M. Julian Pahlke raconte s'être rendu, avec des bénévoles, sur des navires en Méditerranée et avoir sauvé plusieurs personnes de la noyade. Il en a vu d'autres disparaître. Selon lui, cela doit cesser.

La crise ukrainienne appelle une réponse à la hauteur des valeurs européennes. Il faut protéger les droits de l'homme et la dignité humaine. L'objectif commun de tout Européen doit être de ne laisser personne sur le bord de la route. (*Applaudissements.*)

**M. Georgios Kamminis, représentant du Parlement de Grèce**, observe que, sept ans après la crise de 2015, l'Europe est confrontée, à ses frontières extérieures, à un nouveau défi humanitaire. La Grèce, comme d'autres pays, connaît ce type de situation depuis maintenant près de dix ans, et continue de tenir ses engagements.

Il retient de ces crises que, à l'instar du changement climatique, la migration constitue un défi transfrontalier qui ne peut avoir de solution qu'européenne. Hélas, les dispositions du projet de Pacte sur la migration et l'asile ne permettent pas un juste équilibre entre solidarité et responsabilité.

M. Georgios Kamminis considère que les crises de 2015 et les événements survenus à la frontière gréco-turque en 2020 ont montré que l'Europe devait certes coopérer, mais aussi cesser de compter, pour la gestion de ses flux migratoires, sur des pays tiers. Faire de la Turquie, par l'intermédiaire de la déclaration conjointe de 2016, un partenaire et un arbitre en matière de migration était une erreur sur laquelle se sont appuyés plus tard la Russie, la Biélorussie et le Maroc. L'orateur estime que, tant que l'Europe n'œuvrera pas à une intégration adéquate des réfugiés, ces pays exploiteront ses failles.

L'expérience montre que nul ne peut agir seul : l'Union européenne, l'ONU et l'OCDE doivent collaborer et agir de concert. (*Applaudissements.*)

En réponse à ces interventions, **Mme Monique Pariat, directrice générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne**, précise que la protection temporaire assure, sans nécessiter de procédure particulière et de façon très

rapide, des conditions quasiment équivalentes à l'asile. Elle souligne que des similitudes existent entre la crise de 2015 et la crise ukrainienne, dans la mesure où les réfugiés syriens fuyaient aussi un conflit.

Elle indique que les services de la Commission européenne travaillent à la mise en place d'un registre commun d'enregistrement de la protection temporaire, afin d'assurer le suivi des personnes concernées, en particulier celui des femmes et des enfants, et, ainsi, d'identifier immédiatement des situations potentielles de trafic ou d'enlèvement. Ce travail devrait être achevé d'ici la fin de ce mois de mai.

En matière de soutien financier, la Commission européenne a fait son possible pour débloquer un maximum de fonds et pour assouplir l'utilisation des fonds structurels. Toute personne bénéficiant de la protection temporaire bénéficie *de facto* du fonds social européen, du fonds régional européen et des différents fonds de cohésion.

Mme Monique Pariat annonce en outre le déblocage imminent, au titre du fonds pour l'asile et la migration, de 400 millions d'euros. Ces crédits, certes modestes, viendront soutenir, dans une première tranche, l'action des pays en première ligne comme la République tchèque, la Pologne ou la Roumanie et, dans une seconde, des pays également touchés par la crise, comme l'Estonie.

Elle rappelle également la solidarité de l'Union européenne à l'égard de la Moldavie, particulièrement vulnérable sur le plan géopolitique. Enfin, elle souligne la nécessité de renforcer la lutte contre le trafic d'armes, l'important arsenal militaire accumulé en Ukraine devant faire l'objet, à brève échéance, d'une vigilance particulière.

**M. Marco Minniti, ancien ministre de l'intérieur de la République italienne, président de la Fondation Med-Or de Leonardo,** croit déceler dans les débats du jour un

sentiment commun. Cela lui semble important, compte tenu des défis difficiles qui s'annoncent. Il remercie de nouveau les pays qui ont conduit des opérations d'accueil extraordinaires à l'égard des réfugiés venant d'Ukraine.

Bien que souhaitant le contraire, il craint que la crise ne soit appelée à durer, ce qui pourrait entraîner, dans un monde interconnecté, des conséquences importantes, y compris dans des pays éloignés du théâtre des hostilités. Aussi, il appelle à faire face au plus vite à la crise alimentaire qui se dessine, notamment en Afrique du Nord, et qui pourrait échapper à tout contrôle : il faut permettre au blé bloqué en Ukraine d'arriver à destination et, à défaut, trouver des solutions pour aider les pays menacés de pénurie. Jusqu'ici, le système de solidarité européen a tenu, mais il pourrait être mis à mal en présence de flux massifs de réfugiés venus de l'autre rive de la Méditerranée.

Avouant sa préoccupation profonde à cet égard, il suggère, dans l'attente d'une modification du règlement de Dublin, de négocier dès maintenant avec les pays d'Afrique du Nord. Si l'Europe a prévu 6 milliards d'euros d'aides en deux tranches à destination de la Turquie, elle pourrait débloquer des montants, même plus faibles, en faveur de pays comme la Tunisie, le Maroc ou la Libye.

Selon M. Marco Minniti, l'Europe doit relever ce défi imminent. Aucun pays ne pourra le faire seul. L'Europe sait faire face aux situations difficiles, mais elle le fait parfois avec lenteur. Or, dans un contexte de conflit armé, une réaction lente n'est pas permise. (*Applaudissements.*)

*La réunion est suspendue à 12 h 20. Elle est reprise à 14 h 30.*

## **Seconde session – Quels leviers pour la maîtrise des frontières extérieures ?**



- Présidence de Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale de la République française -

**Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale de la République française**, rappelle que la seconde session sera consacrée à la maîtrise des frontières extérieures en soulignant que ce sujet est primordial dans la mise en place d'une politique commune d'immigration et d'asile en Europe. Elle indique qu'en effet, le déplacement des frontières nationales vers les frontières extérieures est une situation inédite, dont la maîtrise est essentielle. Elle signale que le sujet de cette maîtrise vient d'être abordé par un récent et intéressant rapport de la commission des lois du Sénat de la République française.

**M. François-Noël Buffet, président de la commission des lois du Sénat de la République française**, estime que la maîtrise des frontières extérieures est le prérequis indispensable de toute politique migratoire ambitieuse et que ce n'est donc pas un hasard s'il s'agit d'un volet à part entière du projet de pacte migratoire présenté en septembre 2020 par la Commission européenne.

M. François-Noël Buffet précise que l'efficacité de nos dispositifs d'accueil et d'intégration dépend de notre capacité à contrôler les accès et la circulation sur le territoire européen. Il souligne, d'une part, que les flux d'immigration irrégulière accentuent la pression sur des systèmes d'intégration internes déjà fortement sollicités et accroissent l'exposition de nos concitoyens à la criminalité transfrontalière. Il regrette, d'autre part, que nous n'ayons su y répondre par la mise en place de contrôles aux frontières performants. Il souligne ensuite que, si les mesures prises au titre de la crise sanitaire ont temporairement interrompu les passages vers l'Europe, les flux irréguliers ont augmenté de 60 % en 2021 par rapport à 2020.

Enfin, il fait état d'une nette redistribution des flux en faveur de la route de la Méditerranée centrale, au détriment, en particulier, de la route de la Méditerranée orientale et des Balkans.

Relevant la flagrante insuffisance de la maîtrise de nos frontières extérieures depuis la « crise » de 2015, durant laquelle 1,8 million de franchissements irréguliers des frontières ont été détectés, il souligne que cette situation a révélé l'inadaptation profonde de la politique migratoire européenne aux enjeux et les divergences de taille existants entre les États membres sur le sens à donner à une réforme de cette politique. Il critique l'accord de transit conclu avec l'État turc, qui, selon lui, est une solution de second rang qui ne règle pas les insuffisances structurelles et contraint de se reposer sur un État tiers.

Il dénonce un bilan également insatisfaisant s'agissant des retours dans les pays d'origine, expliquant qu'en 2020 seulement 18 % des décisions d'éloignement ont été exécutées avec, pour certains États, des taux de retour dérisoires. Il rappelle la position de la commission des lois du Sénat de la République française, qui a récemment rendu un rapport sur la politique française de l'immigration : en matière d'éloignement, seule une approche européenne peut lever les obstacles. En particulier, une réelle politique européenne en matière de restriction de visas permettrait sans doute d'engager les États les plus récalcitrants à davantage de coopération. La commission des lois plaide ainsi pour un usage plus important, au niveau européen, du « levier visa-réadmission » à l'encontre de ces États.

Par ailleurs, le renforcement de la conditionnalité des aides au développement à la coopération en matière de lutte contre l'immigration irrégulière doit, estime-t-il, être sérieusement envisagé.

Il signale que des réformes ont déjà été entreprises pour renforcer notre maîtrise des frontières extérieures, parmi lesquelles figure la transformation de l'agence Frontex en un

réel acteur de soutien opérationnel sur le terrain. Il constate l'utilité de cette agence en France, notamment, dans le cadre de l'« opération Côte d'Opale », dans la Manche.

De façon plus générale, il considère que la création d'un contingent permanent de 10 000 garde-frontières européens à l'horizon 2027 et le doublement du budget de l'agence, à 900 millions d'euros, sont des signaux forts. Il émet le vœu que cette évolution soit poursuivie et que les changements annoncés dans la direction de l'agence ne remettent pas en cause les objectifs fixés.

M. François-Noël Buffet estime que le projet de pacte sur la migration et l'asile prévoit des instruments intéressants pour renforcer notre maîtrise collective des frontières extérieures, qu'il s'agisse du filtrage ou de l'asile à la frontière. Sa mise en œuvre permettrait, selon lui, un meilleur contrôle des entrées sur le territoire européen, sans remettre en cause les droits fondamentaux des personnes.

En conclusion, il affirme que la question des partenariats à établir avec les pays de départ ne saurait être éludée, évoquant le rôle important à jouer par l'Union européenne en faveur d'un développement économique durable de ces États.

Il rappelle qu'il appartient aux parlementaires nationaux d'identifier les leviers à activer pour garantir une meilleure maîtrise des frontières extérieures de l'Union européenne. Enfin, M. François-Noël Buffet se déclare convaincu que les échanges de la journée permettront d'avancer collectivement dans la bonne direction. (*Applaudissements.*)

**Mme Monique Pariat, directrice générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne**, indique que la protection des frontières externes de l'Union européenne et les politiques migratoires européennes sont liées à la construction de l'espace Schengen, plus grand espace mondial de libre circulation. Elle

rappelle que plus de 1,7 million de personnes se déplacent chaque jour d'un pays à un autre au sein de cet espace pour travailler. Elle estime que nous pouvons être fiers de cette réalisation et fait état de son souhait de préserver un tel vecteur de développement économique et de paix.

Mme Monique Pariat réaffirme que la libre circulation au sein de l'espace Schengen a pour conséquence principale le report du contrôle des flux migratoires aux « frontières extérieures », avec, comme contrepartie, l'abolition des « frontières internes ». Elle souligne que la crise migratoire de 2015 a mis en évidence des lacunes aux frontières externes. Elle constate qu'un consensus s'est dégagé en vue d'une meilleure protection de ces dernières et de réduction des flux migratoires irréguliers au sein de l'Union. Pour ce faire, différents leviers doivent être activés.

Le premier levier est l'adoption d'un système de gestion des frontières externes intégré, fondé sur une responsabilité partagée. Elle se réjouit, d'abord, de la transformation en 2016 de Frontex en une agence européenne de garde-frontières, ainsi que de l'augmentation considérable de ses ressources humaines et financières, à hauteur de 1 milliard d'euros par an. Cette agence, relève-t-elle, a été mobilisée rapidement pour la protection de la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine.

Mme Monique Pariat souligne que la gestion des frontières passe aussi par la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'information européens – système d'information Schengen (SIS) ; système d'entrée/de sortie (EES) ; système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (Etias), équivalent de l'ESTA américain ; système intégré pour le suivi des personnes soumises à visa – d'ici à la fin de 2023, qui permettra à l'Union européenne d'être équipée du système le plus moderne de gestion informatisée des contrôles aux frontières. Cette tâche, souligne-t-elle, exige un engagement massif des États

membres. Elle rappelle que, pour harmoniser les pratiques aux frontières, la Commission européenne a proposé un règlement introduisant une procédure intégrée à la frontière et permettant l'identification de toutes les personnes sauvées en mer – règlement dit « *screening* ».

Selon l'oratrice, la gestion intégrée des frontières est aussi une question de confiance entre les États membres. Elle indique, à ce propos, qu'une révision du mécanisme mutuel d'évaluation et de contrôle de Schengen sera bientôt adoptée définitivement. Une révision assez substantielle du code frontières Schengen, tenant compte de l'expérience des dernières années et de l'impact de la crise covid, a également été proposée, de même qu'une meilleure coopération policière et une gouvernance renforcée de Schengen.

Mme Monique Pariat déclare que la protection des frontières ne peut aller sans l'application stricte, mais juste, des droits fondamentaux, sans dérogation possible aux conventions de Genève. Elle déclare que la Commission européenne est préoccupée par les violations du droit d'asile rapportées par des organisations non gouvernementales ou par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Elle plaide pour des mécanismes de contrôle transparents, et se félicite de ce que des organismes nationaux indépendants mènent des enquêtes pour plusieurs États membres. Elle précise que Frontex a démontré ses capacités en la matière, puisqu'un officier aux droits fondamentaux (ODF) a été nommé en juillet 2021.

Mme Monique Pariat indique que le deuxième levier pour protéger les frontières externes vise à renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et à traiter de manière accélérée les demandes infondées. Il prévoit aussi, ajoute-t-elle, la mise en place d'un système de retour européen plus efficace, avec la participation d'une coordinatrice destinée à encourager la coopération opérationnelle entre les États membres, et l'assistance de Frontex.

Elle cite enfin, comme dernier levier, une meilleure coopération avec les pays tiers, grâce à une lutte efficace contre les passeurs.

La migration étant une compétence partagée, l'oratrice souligne que le principal défi de l'Union européenne est de parler d'une seule voix. Elle cite les plans d'action conjoints mis en place avec des pays tiers, afin qu'ils améliorent leur gestion des frontières extérieures, luttent contre les trafics et réadmettent leurs nationaux. En parallèle, elle préconise la coopération sur l'immigration légale, par le biais de partenariats destinés à attirer les talents, et des mesures éventuellement plus restrictives pour la délivrance de visas. Mme Monique Pariat conclut qu'une politique migratoire ne peut être efficace que dans le cadre d'une coopération développée avec les pays tiers partenaires. (*Applaudissements.*)

**M. Claude d'Harcourt, directeur général des étrangers en France au ministère de l'intérieur de la République française**, estime que, quand les thèmes à traiter sont complexes, il n'est pas inutile de revenir aux classiques. Il cite *Éloges des frontières*, de Régis Debray : « La Frontière est une limite hospitalière garante de la diversité du monde. » Ou encore : « Où il n'y a pas de frontière, il y a des murs. » Selon M. Claude d'Harcourt, il faut se demander si nous parvenons à construire des frontières intelligentes, voire des frontières heureuses.

Il rappelle que les crises de ces dernières années ont mis à rude épreuve les frontières de l'Union européenne : en 2021, la France a prononcé 120 000 refus d'entrée, soit deux fois plus qu'en 2019. La part des mouvements secondaires des demandeurs d'asile est restée constante, et concerne près de 30 % d'entre eux.

M. Claude d'Harcourt indique que, dans l'esprit de Schengen, le renforcement du contrôle aux frontières extérieures est la contrepartie nécessaire à la liberté de circulation dans

cet espace commun et précise que la France soutient constamment le renforcement des vérifications aux frontières extérieures à des fins de protection de la sécurité publique et de lutte contre l'immigration irrégulière, en particulier les propositions de la Commission européenne visant à revoir les règles du code frontières Schengen. Il explique qu'il s'agit de fournir une réponse équivalente à celle que la France a trouvée par le rétablissement du contrôle aux frontières intérieures en 2015. Il ajoute que l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 22 avril 2022, qui exige de motiver le maintien du contrôle aux frontières intérieures par l'existence d'une nouvelle menace, est en cours d'analyse par les services du ministère de l'intérieur, et que la France en tirera les enseignements qui s'imposent.

Selon l'orateur, le projet de pacte sur la migration et l'asile comprend des textes essentiels pour la gestion des frontières extérieures des États membres.

Il rappelle qu'une confiance restaurée entre États membres est essentielle, de même que le lien entre solidarité et responsabilité. Il relève que le ministre de l'intérieur français, Gérald Darmanin, n'a pas ménagé ses efforts et que la France s'est montrée exemplaire en ce domaine. Il suggère, parallèlement aux deux textes actuellement en débat – les règlements « filtrage » et Eurodac –, d'adopter une déclaration politique sur la solidarité au bénéfice des États de première entrée.

M. Claude d'Harcourt souligne que les principaux défis sont opérationnels et techniques, mais que la France consacre déjà des moyens très importants pour sécuriser ses frontières intérieures. Il rappelle que l'acte le plus fort de ces dernières années a été le renforcement de Frontex. Il tient à mentionner deux outils informatiques importants : le système d'entrée/de sortie, qui devrait entrer en vigueur en novembre 2022 afin de contrer l'*overstaying*, et Etias, qui serait effectif en 2023.

Il fait état de son souhait de garantir une grande fluidité de la circulation aux frontières, grâce à des dispositifs de pré-enregistrements.

Il insiste sur le fait que l'Europe ne pourra être crédible qu'en mettant en place des dispositifs efficaces de lutte contre l'immigration irrégulière. C'est pourquoi il convient, d'après lui, de mieux mobiliser trois leviers.

Le premier est le « levier visa-réadmission », qui pourrait, prochainement, concerner dix pays, lesquels pourraient faire l'objet de mesures restrictives ou incitatives en fonction de leur degré de coopération. M. Claude d'Harcourt souhaite vivement la concrétisation d'avancées en la matière, tout en relevant que la mise en œuvre coordonnée des efforts sur le plan bilatéral et au niveau européen a contribué à la multiplication par trois du nombre de retours forcés depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Le deuxième levier est celui de l'aide au développement. La France est favorable à l'entrée en vigueur du nouvel instrument européen de voisinage, dit « NDICI », dont 10 % du montant sera consacré aux migrations.

Enfin, le troisième levier, qui est commercial, pourrait être mieux mobilisé, comme l'a suggéré la Commission européenne à l'automne 2021 dans le cadre d'une révision du système de préférences généralisées de l'Union européenne (règlement SPG).

La Commission européenne a proposé un projet de pacte sur la migration et l'asile à la fin de l'année 2020. Les opinions ne comprendraient pas qu'à la faveur des événements actuels l'Europe n'avance pas sur ce sujet. De ce point de vue, les semaines à venir seront essentielles. (*Applaudissements.*)

**Mme Augusta Montaruli, représentante de la Chambre des députés d'Italie,** considère que les débats européens sur l'immigration sont tout à fait légitimes. La question



migratoire concerne tous les États de l'Union européenne, et plus particulièrement les pays riverains de la Méditerranée.

Pour faire face à ce défi, elle affirme qu'il faut trouver le bon équilibre entre protection des droits de l'homme et contrôles des frontières. À cet égard, elle estime qu'il faut œuvrer pour une politique étrangère commune forte ; en l'absence d'une telle politique, les flux migratoires ne peuvent être maîtrisés comme il le faudrait et la tentative de la Turquie d'imposer son hégémonie en Méditerranée ne pourra pas être contrecarrée.

Elle avance aussi qu'il faudrait mettre en œuvre un *New Deal* avec l'Afrique, afin d'aider les pays africains qui n'y parviennent pas à limiter les départs, par exemple en permettant à ces derniers d'évaluer le droit effectif à l'émigration de leurs ressortissants qui veulent se rendre dans l'Union européenne. En somme, il incombe à l'Europe de promouvoir une immigration régulière tout en empêchant la criminalité organisée.

**M. Jean-Yves Leconte, représentant du Sénat de la République française,** salue les avancées que représentent le renforcement de Frontex ou la mise en place d'un système d'information et d'évaluation de l'espace Schengen. Pour autant, il vaut mieux, selon lui, une Europe qui attire qu'une Europe qui ne fait plus envie.

Il souligne qu'il n'est pas raisonnable que l'Europe sous-traite ses obligations conventionnelles à la Turquie, au Rwanda ou à des zones de non-droit localisées en dehors de ses frontières. Il ajoute que les difficultés constatées en matière de délivrance des visas dans les consulats européens provoquent une baisse de l'influence européenne dans le monde.

Il considère, en outre, que l'existence de voies légales d'immigration est indispensable, en particulier entre l'Afrique et l'Europe, et que le chantage au visa ne doit en aucun cas devenir un levier d'action, en particulier pour le Gouvernement français. Il juge que

la fermeture arbitraire des frontières intérieures ne permettra pas de garantir la solidité des frontières extérieures de l'Europe. Il indique enfin que les difficultés de Frontex découlent, pour une large part, de la nécessité pour cette agence d'obtenir l'accord du pays où elle agit.

Construire une relation durable avec l'Afrique impose de ne pas être obsédé par la question migratoire. Vouloir faire de la Méditerranée, cet espace d'échanges qui fut essentiel à l'émergence de la civilisation européenne, une frontière, reviendrait pour notre continent à tourner le dos à son histoire et à ses valeurs. (*Applaudissements.*)

**M. Julian Pahlke, représentant du Bundestag allemand,** rappelle avec force que les droits de l'homme sont violés quotidiennement par certaines institutions de l'Union européenne. Il déplore aussi que l'on parle d'« immigration irrégulière », alors qu'il n'existe pas réellement de voies légales d'immigration au sein de l'Europe.

Après s'être réjoui de la démission du directeur exécutif de Frontex, organe à l'origine de violations répétées des droits de l'homme, il propose quatre mesures : tout d'abord, que le nouveau directeur exécutif soit nommé par les États membres et la Commission européenne ; qu'ensuite, un bilan de l'action passée de l'agence soit établi ; que le rapport de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) soit rapidement publié ; enfin, que Frontex soit réformée de fond en comble pour faire cesser tous les abus constatés.

**Mme Eva Platteau, représentante de la Chambre des représentants de Belgique,** déclare que la solidarité des États membres à l'égard des réfugiés qui fuient la violence ou la guerre est primordiale et que, même si les pays du Sud et de l'Est de l'Europe sont confrontés à une arrivée massive de réfugiés, il ne faut pas oublier ce devoir de solidarité. À l'instar d'autres intervenants, elle estime qu'il convient de repenser le règlement de Dublin, car ce dernier a montré ses limites.

Selon elle, il est également nécessaire de réévaluer l'accord de transit conclu avec la Turquie. Le respect de ces droits devrait être au cœur du nouveau pacte sur la migration et l'asile. À ce titre, elle se dit également très préoccupée par certaines pratiques aux frontières de l'Europe et par les politiques migratoires menées par certains États européens.

Elle assure que le rôle de Frontex est, à ce titre, fondamental et juge que les accusations de refoulements illégaux et le rapport de l'OLAF sont alarmants. Elle considère que la démission du directeur exécutif de l'agence est une occasion de revoir les modes d'action de cette dernière : les contrôles aux frontières devraient, par exemple, entraîner systématiquement un enregistrement, un accès aux procédures et une évaluation individuelle des demandeurs d'asile. Promouvoir les valeurs européennes dans le reste du monde implique que l'on montre l'exemple en matière de respect des droits de l'homme. (*Applaudissements.*)

**M. Francisco César, représentant de l'Assemblée de la République du Portugal**, souligne qu'il vient d'une terre d'immigration, l'île des Açores, dont l'identité s'est fondée sur la solidarité et l'accueil des migrants. Il estime que l'Europe devrait adopter une position ouverte et positive en matière de migration et agir pour une politique d'immigration commune, dans la mesure où tous les pays doivent respecter les mêmes droits fondamentaux.

Pour développer le sentiment d'appartenance à un espace commun, les États de l'Union européenne devraient mettre en œuvre un échange d'informations efficace, mener une analyse conjointe des risques, conduire des opérations communes et, enfin, partager leurs capacités et leurs ressources grâce aux toutes dernières technologies.

L'orateur conclut sur la nécessité de développer des partenariats avec les pays tiers, notamment dans le cadre d'une politique commune des visas, et de favoriser le

développement social et économique des pays d'émigration, afin de ralentir les flux migratoires. (*Applaudissements.*)

**M. Markus Leinfellner, représentant du Conseil fédéral d'Autriche**, constate que le nombre de demandeurs d'asile a augmenté de 31 % en Europe entre 2020 et 2021 et que deux tiers d'entre eux ne remplissaient pas les conditions pour être accueillis. Il ajoute que, dans cette période, le nombre de franchissements illégaux de frontières s'est beaucoup accru.

Dans ces conditions, la question des moyens dont dispose Frontex pour refouler les immigrants illégaux lui paraît cruciale. Il estime qu'il serait utile de mieux protéger les frontières extérieures de l'Europe et de trouver de nouveaux moyens pour refouler les clandestins. De ce point de vue, le projet de pacte sur la migration et l'asile n'est pas une solution : il risque même d'aggraver le problème.

**M. Andrius Mazuronis, représentant du Parlement de Lituanie**, souligne que la protection des frontières extérieures de l'Union européenne et le contrôle effectif des flux migratoires sont indispensables pour la sécurité de l'espace Schengen. Il affirme que le nouveau pacte sur la migration et l'asile peut être un instrument efficace de contrôle de ces frontières et d'intégration des migrants.

Il considère qu'il faut s'attaquer aux causes de l'immigration irrégulière et lutter contre l'instrumentalisation des mouvements de population. Il rappelle qu'il y a un an la Lituanie devait faire face à un afflux de migrants illégaux instrumentalisé par la Biélorussie, ce qui avait entraîné une riposte de l'Union européenne et des sanctions.

**M. Lazaros Tsavdaridis, représentant du Parlement de Grèce,** précise que la Grèce a plusieurs fois insisté sur la nécessité d'intensifier les activités opérationnelles pour s'attaquer efficacement au problème migratoire, dans le respect du droit international.

Il rappelle que, ces trois dernières années, la Grèce a agi pour protéger plus efficacement ses frontières, qui, il le souligne, sont aussi les frontières extérieures de l'Europe, avec pour résultat une baisse de 85 % des flux migratoires et un certain succès pour contrer les tentatives de la Turquie d'exercer une pression politique sur l'Union européenne et sur la Grèce en particulier. Le plan grec reposait sur la surveillance de l'activité des ONG, la limitation des avantages procurés aux réfugiés, la mise en place d'installations de contrôle sécurisées et modernes et, enfin, des mesures contribuant à favoriser le retour dans leur pays des personnes qui ne satisfaisaient pas les critères pour obtenir une protection internationale.

Selon l'orateur, le projet de pacte sur la migration et l'asile, s'il revêt une importance toute particulière, ne permet pas d'atteindre le bon équilibre entre responsabilité et solidarité. Il insiste plutôt sur la nécessité d'une relocalisation des demandeurs d'asile avant le traitement de leurs demandes et d'une réforme de la procédure d'accueil temporaire.

Il déclare enfin que la Grèce appuie la priorité européenne consistant à établir des partenariats avec des pays tiers se trouvant le long des corridors migratoires, afin de s'attaquer aux causes profondes des migrations et des déplacements forcés. (*Applaudissements.*)

**M. José María Barrios Tejero, représentant du Sénat d'Espagne,** souligne que l'Espagne est l'un des pays qui accueillent le plus de migrants issus du continent africain et regrette que les frontières du Sud de l'Europe soient très vulnérables. Il estime que les États devraient tous disposer des ressources suffisantes pour contrôler les flux migratoires, dans la mesure où l'augmentation des moyens humains et techniques contribue à garantir l'intégrité

des frontières. Il souhaite, en outre, un renforcement des capacités de négociation de l'Union européenne et de ses États membres, de sorte à favoriser la démocratisation des pays d'origine des migrants, *via* notamment des projets de développement économique.

**M. Georgios Kamminis, représentant du Parlement de Grèce**, évoque à son tour la nécessité de trouver le juste équilibre permettant de concilier opérations de sauvetage aux frontières et mesures judiciaires pour lutter contre les passeurs. À son avis, il importe de lutter prioritairement contre les causes des migrations, en menant des opérations juridiques et policières et en concluant des accords avec les pays d'origine.

Il juge indispensable de mettre en place des mécanismes de contrôle aux frontières indépendants, car ils permettent de contrôler efficacement les phases de précontrôle et de rétention des étrangers, tout en garantissant leurs droits fondamentaux.

La France, qui préside actuellement le Conseil de l'Union européenne, a proposé une approche graduelle sur le projet de pacte sur la migration et l'asile. La Grèce n'y sera favorable que si les principes de responsabilité et de solidarité font l'objet d'une étude coordonnée. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Milewski, représentant du Sejm de Pologne**, indique que, pour un meilleur contrôle des frontières extérieures, les différents États membres doivent travailler de concert. Parmi les actions à conduire, il faut améliorer le système de retour des migrants illégaux et faire en sorte de dresser des barrières physiques et technologiques aux frontières de l'Europe. Pour faire face aux situations de crise, il note qu'il convient de disposer de réserves réactives, immédiatement mobilisables.

Il insiste aussi sur le fait que les États membres doivent se doter d'équipements modernes et consolider leurs infrastructures pour diminuer la pression migratoire. En outre, il

juge qu'il est indispensable de mettre en œuvre des plateformes d'échange d'informations efficaces. Il conclut sur la nécessité de lutter contre la traite des êtres humains, sujet d'une brûlante actualité compte tenu de la guerre en Ukraine. (*Applaudissements.*)

**M. Helge Lindh, représentant du Bundestag allemand,** relève que la situation aux frontières externes de l'Union européenne impose une protection des réfugiés, que ceux-ci peuvent demander. Il ne s'agit rien de plus que de l'application du droit international. La Commission européenne est contrainte de garantir la sécurité et le contrôle des frontières : c'est la mission de Frontex. Cela signifie qu'elle doit adhérer au principe de non-refoulement. Ainsi, il serait inacceptable que Frontex tolère des refoulements aux frontières de l'Union européenne, voire y participe. Sinon, c'est toute l'Europe qui serait mise en cause.

M. Helge Lindh affirme que les représentants des parlements des pays membres ne peuvent pas non plus accepter une situation dans laquelle les frontières sont traversées irrégulièrement par des personnes qui n'en ont pas le droit, sans motif légitime. Il est possible d'accéder au marché du travail européen légalement ; il ne faut donc pas donner de faux espoirs. L'Europe doit, à cet égard, offrir davantage de possibilités. Selon l'orateur, il importe d'encourager les démarches engagées dans le cadre de programmes de migrations, et pas seulement de retour. Il faut faire la promotion des voies légales de migration, accepter des partenariats et sauver les personnes qui tentent la traversée en mer.

**M. Paulo Moniz, représentant de l'Assemblée de la République du Portugal,** souligne que le Président Emmanuel Macron a permis la révision du système Schengen. Il rappelle que l'un des défis posés par la période de pandémie tenait à l'absence de réponse coordonnée : certains pays ont fermé leurs frontières, quand d'autres ne l'ont pas fait.

Il souligne ensuite combien il lui semble important de mettre en œuvre une approche différente pour la protection des frontières numériques, qui sont menacées, à travers une politique commune de protection de la démocratie, un « Schengen numérique ». Il déplore que ce sujet ne soit pas au centre des discussions, alors que l'Europe fait face à des menaces numériques silencieuses, mais très agressives, qui sapent très profondément les démocraties.

Enfin, rappelant qu'il vient des Açores, une région qu'il qualifie de « dernier paradis sur terre », il relève que ces îles sont les plus occidentales de toute l'Europe, et que l'on n'y pratique pas de contrôle aux frontières. Il a alerté l'Union européenne sur le besoin de contrôles frontaliers sur toutes les îles, même si c'est difficile. (*Applaudissements.*)

**M. Chrisis Pantelides, représentant de la Chambre des représentants de Chypre**, rappelle que Chypre est l'un des pays de l'Union européenne les plus concernés par les migrations. Au cours des cinq dernières années, Chypre a accueilli le plus grand nombre de demandeurs d'asile en proportion de sa population : l'équivalent de 5 % de celle-ci. Cette situation est une conséquence des pratiques de la Turquie : la plupart des migrants illégaux arrivant à Chypre passent par Istanbul, puis par la zone occupée par la Turquie, et traversent la « ligne verte ». Il demande davantage d'efforts pour surveiller cette ligne, qui n'est pas une frontière extérieure, mais découle de l'occupation turque.

Il convient ensuite, estime-t-il, de se concentrer sur le retour des personnes qui n'ont pas le droit d'habiter à Chypre et d'empêcher ces flux. L'assistance de l'Union européenne est essentielle à cet égard.



Enfin, l'orateur affirme soutenir un accord pour un pacte sur la migration et l'asile au bénéfice de tous les États membres, ainsi que les efforts français réalisés en ce sens.  
*(Applaudissements.)*

**M. Antonio Gómez-Reino, représentant du Congrès des députés d'Espagne,** indique qu'il lui semble essentiel de changer de paradigme en matière de politique migratoire. Il se félicite que les débats de la matinée n'aient pas donné lieu à des discours racistes, qui auraient été hors de propos.

L'Europe en crise démographique, souligne-t-il, a besoin de main-d'œuvre et de l'aide de populations extérieures pour maintenir l'État providence. Elle doit donc intégrer ces migrants et demandeurs d'asile qui veulent construire ces sociétés avec les Européens. Ceux qui pensent que l'Union européenne peut vivre isolée de ses frères latino-américains ou africains ont tort. S'investir dans ces zones ne suffit pas. M. Gómez-Reino souhaite que l'Union européenne soit capable d'accueillir ceux qui veulent construire nos sociétés et cette Europe métissée qu'il appelle de ses vœux..

Il rappelle que, lors de la première session, ont été évoqués des « demandeurs d'asile illégaux ». Ceux qui, jadis, quittèrent l'Europe pour le Mexique, l'Argentine ou les États-Unis n'étaient-ils pas eux aussi illégaux ? L'Europe a besoin de ces populations.

Enfin, l'orateur estime que Frontex doit être repensée de fond en comble, à la faveur d'un audit ; si des violations des droits de l'homme étaient constatées, l'agence devrait en rendre compte. La priorité lui paraît devoir être donnée aux tâches de secours en mer.  
*(Applaudissements.)*

En réponse à ces différentes interventions, **M. Claude d'Harcourt, directeur général des étrangers en France au ministère de l'intérieur de la République française,**

indique que ce débat est important pour le Gouvernement comme pour les acteurs du service public. Il se félicite que les débats de ce jour aient permis d'exprimer des positions nettes, parfois divergentes, car cela montre le travail qui reste à accomplir.

Il lui semble que des réalités s'imposent au territoire européen : le besoin de main-d'œuvre, la richesse de la terre européenne, les acquis de la libre-circulation permise par l'espace Schengen, lesquels doivent être préservés, le fait, enfin, que seulement 30 % des demandeurs d'asile l'obtiennent. Il estime que les Européens demandent que ces réalités soient prises en compte.

Un autre principe a été rappelé durant les débats : l'impératif du respect des textes internationaux et de la jurisprudence européenne, qu'il fait sien, alors même qu'un arrêt récent de la Cour de justice de l'Union européenne pose un défi à la France.

Enfin, il affirme que des décisions doivent être prises à propos de Frontex. La France a fait ce qu'elle devait faire, mais il n'est jamais satisfaisant qu'un directeur exécutif doive démissionner.

M. Claude d'Harcourt rappelle les principes qui sont au cœur du message européen et insiste sur la nécessaire solidarité avec les États membres les plus exposés aux flux migratoires, en particulier Chypre. S'agissant du projet de Pacte, il défend une approche graduelle, avec la nécessité de s'accorder sur les textes relatifs à Eurodac et au filtrage des étrangers aux frontières extérieures de l'en Europe, encore appelé « *screening* ». Il propose également de solenniser une déclaration chiffrée sur la solidarité, comme marque d'une confiance nécessaire au sein de l'Europe. Selon lui, la position unanime adoptée le 3 mars dernier sur la protection temporaire montre que l'Europe peut être rapide et efficace.

**Mme Monique Pariat, directrice générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) de la Commission européenne**, se félicite des propos tenus au cours de ce débat. S'agissant de Frontex, elle souhaite que l'on évite d'opposer protection des frontières et droits fondamentaux. Frontex lui semble nécessaire. Si des dysfonctionnements ont été constatés, ils ont été identifiés et traités. Frontex a commencé comme une très petite agence et a grandi très rapidement. Il en a résulté quelques « ratés », qui ont été corrigés. Mme Monique Pariat indique que le rapport de l'OLAF n'a pas été rendu public parce qu'il contient de nombreuses informations personnelles sur certains membres de l'agence dont les comportements étaient en cause. La Commission, rappelle-t-elle, a mis tout son poids politique dans la création de cette agence et considère toujours que la protection des frontières doit être compatible avec le respect des droits fondamentaux et des obligations issues du droit international.

S'agissant des barrières physiques, elle précise que, si la Commission européenne n'est pas par principe opposée à leur construction, elle ne souhaite pas que l'argent du contribuable européen leur soit consacré. Elle préfère investir dans des moyens plus sophistiqués qui permettent de mieux identifier les personnes qui arrivent et, le cas échéant, de les protéger. En outre, l'oratrice observe que l'on ne peut pas ériger de frontière physique partout. Ce n'est donc pas une réponse entièrement satisfaisante. L'exemple de Chypre démontre d'ailleurs que les flux ne peuvent être arrêtés de cette façon. Mme Monique Pariat maintient que la Commission européenne a été créée non pour édifier des murs, mais pour les détruire. (*Applaudissements.*)

En clôture des travaux, **Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de la commission des lois de l'Assemblée nationale de la République française**, relève que les échanges de ce jour ont démontré la complexité des enjeux migratoires et affirme sa conviction que seule une

réponse européenne volontariste et commune permettra de dégager les solutions à cet immense défi. Les discussions lui semblent avoir également mis en lumière le bien-fondé de l'existence d'un volet parlementaire à la présidence française de l'Union européenne. Elle estime que ces instances d'échanges sont rares et précieuses.

Il lui paraît crucial que le Conseil de l'Union européenne travaille de concert avec le Parlement européen sur l'élaboration d'un nouveau socle juridique en matière migratoire, et que les parlements nationaux aient également un rôle à jouer sur ce sujet. Mme Yaël Braun-Pivet rappelle que la commission des lois de l'Assemblée nationale de la République française s'est penchée à de nombreuses reprises sur cette thématique. Elle se félicite que ces débats soient toujours d'une grande richesse et que le cadre européen y soit très souvent abordé ; ils peuvent nourrir utilement la politique migratoire européenne. En outre, elle observe que le travail des parlements nationaux constitue également un outil privilégié d'échange avec la société civile. Or, à ses yeux, c'est en prenant en compte l'ensemble de ces voix que l'Europe pourra avancer sereinement. Elle se réjouit donc de l'existence de moments d'échange de ce type et invite l'Assemblée nationale comme le Sénat de la République française à s'exprimer à l'occasion de leurs différents travaux sur la politique migratoire commune de l'Europe.

L'oratrice rappelle ensuite l'urgence qu'il y a pour l'Europe et les pays qui la composent à prendre en charge le défi migratoire et à faire évoluer les textes européens. Elle est convaincue que l'Europe joue en partie son avenir sur ce point. À son sens, les vagues migratoires évoquées au cours de la journée ne sont pas des événements isolés : le monde apparaît de plus en plus instable ; le réchauffement climatique aura pour conséquence à moyen terme une multiplication des vagues migratoires. Il relèvera alors de la responsabilité de l'Union européenne d'élaborer une politique cohérente pour traiter des migrations dans le contexte du changement climatique.

Mme Yaël Braun-Pivet forme le vœu que l'Europe dispose des moyens d'accueillir de façon digne et d'intégrer les étrangers qu'elle acceptera sur son territoire, ainsi que de lutter avec efficacité contre le trafic de migrants. Elle appelle à être à la hauteur des principes et de l'humanisme européen et affirme croire au pouvoir des petits pas et aux avancées concrètes. (*Applaudissements.*)

En conclusion, **M. François-Noël Buffet, président de la commission des lois du Sénat de la République française**, relève les différences d'approche dans les positions exprimées par les uns et les autres sur ces thématiques mettant en jeu beaucoup d'intérêts : si elles sont parfois contradictoires à première vue, elles se complètent en définitive. Cependant, il souligne que les débats ont fait apparaître des points de convergence réels, et, surtout, qu'ils ont montré que les représentants des parlements nationaux avaient toute leur place dans les réflexions et les négociations en cours sur le projet de pacte sur la migration et l'asile. Au-delà, il met en avant la nécessité pour les parlementaires nationaux de faire valoir leurs positions auprès de leurs gouvernements respectifs, mais également auprès de leurs collègues du Parlement européen et de la Commission européenne.

Il exhorte chacun à ne pas perdre de vue que derrière ce que l'on appelle aujourd'hui – peut-être de manière trop pudique – les « défis migratoires » se trouvent des hommes, des femmes, mais aussi des enfants qui, souvent, fuient la misère ou la violence dans leur pays. Pour une large part, ces individus, ces familles, se retrouvent entre les mains de réseaux de passeurs qui font commerce de cette misère, voire d'États qui y voient une arme de choix dans les relations tendues qu'ils entretiennent avec les États de l'Union européenne.

C'est donc sans naïveté, avec fermeté, mais forts des enseignements de l'histoire européenne et du respect de valeurs communes que tous les États doivent avancer dans la définition d'un cadre commun à l'échelle européenne qui soit à la fois plus juste et plus

équitable, mais qui permette aussi de protéger plus efficacement les frontières européennes, sans sacrifier le respect de principes partagés.

Voilà trop longtemps que l'on constate que les textes européens actuels ne répondent plus à la situation de tension permanente que le continent connaît et qui n'est pas près de décroître. L'heure est venue que l'Union européenne, sur la base des propositions de la Commission européenne sur le projet de pacte européen, se dote des outils juridiques adaptés. À cet effet, il rappelle aux représentants tchèques l'importance de leur rôle, alors que leur pays assurera à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain et pour six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne. Il clôt la réunion après avoir transmis à tous les remerciements de M. Gérard Larcher, président du Sénat de la République française, pour leur participation à cette journée de débats. (*Applaudissements.*)

*La réunion est close à 16 h 15.*